

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(42^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 28 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

M. le président.

1. Loi de finances pour 1994 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5051).

AFFAIRES EUROPÉENNES (p. 5051)

MM. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

MM. Pierre Garmendia,
Jean-Claude Lefort,
Alfred Muller.

M^{mes} Nicole Catala,
Nicole Ameline

M. Alain Lamassouze, ministre délégué aux affaires européennes.

Réponses de M. le ministre délégué aux questions de :
MM. Pierre Garmendia, Yves Van Haecke, Denis Merville, Alain Poyart, Maurice Ligot, Patrick Hoguet, Dominique Pzillé, François Guillaume, Frédéric de Saint-Sernin.

Les crédits seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5074).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, ce matin, sont convoquées :

- la commission des affaires culturelles ;
- la commission de la défense ;
- la commission des lois ;
- la commission de la production ;

ainsi qu'un groupe d'amitié.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^{os} 536, 580).

AFFAIRES EUROPÉENNES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

La parole est à M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie et du Plan.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, chers collègues, l'exercice de rapporteur spécial du budget des affaires européennes est à la fois difficile et quelque peu décevant. Difficile, car il risque d'être répétitif, puisque nous avons déjà examiné il y a une dizaine de jours le prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes. Décevant, car le budget européen ne brille pas par sa transparence ! Dans ce domaine, il y aurait quelques progrès à faire !

Le projet de budget général des Communautés prévoit une augmentation d'un peu plus de 7,1 p. 100 en crédits de paiement pour l'an prochain, avec cette curiosité que la contribution française augmentera, elle, de 8 p. 100 compte tenu de certaines modifications intervenues dans les clés de répartition.

Ce qui est notable dans la structure des recettes c'est d'abord un tassement des droits de douane et des prélèvements. Cette évolution nous paraît préoccupante au

moment où il est question de renforcer la position de la Communauté par rapport à d'autres ensembles économiques. Nous avons parfois l'impression que, vus de Bruxelles, les droits de douane et autres prélèvements sont en quelque sorte une ressource en voie d'extinction, ce qui me paraît tout à fait anormal. Cette année, ils représentaient 23,4 p. 100 du budget européen ; ils vont tomber l'année prochaine à 20,9 p. 100. Il est probable que si nous appliquions mieux la réglementation douanière existante et si nous renforçons les instruments de politique commerciale nous n'aurions pas cette baisse tendancielle.

La ressource de TVA va diminuer en valeur relative, passant de 54 p. 100 à 51 p. 100. Cela me paraît également une évolution inquiétante, pour deux raisons. La première est conjoncturelle, la récession européenne a évidemment des répercussions sur la part de TVA versée au budget de l'Europe. La seconde, ce sont les très importantes pertes en ligne que l'on constate sur les rentrées de TVA. L'abolition des frontières internes depuis le 1^{er} janvier 1993 a entraîné des problèmes administratifs, mais aussi une évasion fiscale.

La troisième ressource, qui est assise sur le PNB des États membres, est en augmentation, puisque les deux autres sont en diminution. Le problème est que si dans certains pays, comme le nôtre, le PNB est déterminé avec une réelle objectivité par des instituts statistiques normaux, ce n'est pas toujours le cas, et la base de calcul est alors faussée.

Je disais que le prélèvement français allait être en augmentation d'un peu plus de 8 p. 100, et même de 16 p. 100 si l'on tient compte de la difficile consommation de certains crédits en 1993. Quoi qu'il en soit, la hausse de 8 p. 100 est très largement supérieure à l'évolution des dépenses budgétaires moyennes, et la sagesse - mais nous ne pouvons pas la faire prévaloir autoritairement ! - consisterait à ne pas augmenter le pourcentage de la contribution française plus que l'évolution de l'ensemble du budget de la France.

Les dépenses du budget européen, je l'ai dit, sont en augmentation de 7,1 p. 100 en crédit de paiement, donc beaucoup plus que dans notre propre budget. Les dépenses administratives continuent de déraper. Le train de vie de la Commission, il faut le dire, n'est probablement pas assez surveillé. Les dépenses administratives vont augmenter de 5,2 p. 100, les dépenses de la Commission de 5,8 p. 100 et, du fait d'un système de pensions et de retraites propre aux institutions européennes, les crédits afférents vont s'accroître de plus de 17 p. 100.

Je n'évoquerai pour mémoire que le problème des immeubles, l'affaire navrante de l'installation à Bruxelles du Parlement européen, de façon à la fois clandestine et éclatante, clandestine par les modalités financières et administratives, éclatante par l'ampleur qui a été donnée à l'inauguration alors que cette installation ne résulte d'aucune décision politique.

La France doit réagir avec vigueur, car cette installation *de facto* est contraire à ce que nous souhaitons et aux engagements qui avaient été pris au cours de sommets européens.

La dépense agricole, qui est évidemment la grande partie du budget communautaire, augmenterait d'à peu près 6 p. 100. Selon les renseignements qui sont donnés par la Commission, il manquerait un peu plus de 1 milliard d'ECU, ce qui est préoccupant. Il est vrai qu'il ne s'agit-là que de prévisions, de crédits évaluatifs, puisque le budget européen n'a pas encore été voté par le Parlement de Strasbourg: on est un peu dans les sables mouvants!

D'après des documents de la Commission et du Conseil, les crédits en faveur des produits végétaux augmenteraient d'un peu plus de 14 p. 100. La baisse globale de 6 p. 100 pour les produits animaux recouvre en fait une évolution favorable pour la viande bovine, avec une augmentation de 25 p. 100 pour la pêche, avec 33 p. 100 de plus. En revanche, on constate des baisses inquiétantes pour les produits laitiers et pour la viande porcine - moins 24 p. 100 - ainsi que pour les œufs et volailles: moins 26 p. 100.

A propos des produits laitiers, je m'inquiète de la tournure prise par le règlement du problème des quotas laitiers italiens et espagnols. L'Italie n'a jamais respecté ses quotas et l'on a, en quelque sorte, passé l'éponge il y a quelques mois, en contrepartie d'une augmentation des quotas laitiers pour la montagne. Monsieur le président de la région Auvergne, vous en serez certainement satisfait! Je le suis également pour la montagne, mais pour les régions de plaine le marché me paraît singulièrement désavantageux.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur d'Aubert?

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Il ne faut pas, monsieur d'Aubert, croire à un avantage indu donné à la montagne. Il s'agit en réalité des 4,67 p. 100 des quotas laitiers que la Commission européenne avait précédemment bloqués et qui ont été débloqués. C'était donc une action de justice, pas un privilège!

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. C'était certainement une action de justice en faveur de la France, mais tout cela n'est pas très équitable quand même puisqu'une sorte de prime a été donnée aux tricheurs italiens et espagnols pour leur plus grand bénéfice et pour le bénéfice de leur industrie agroalimentaire. Cela a donc été une manière de fausser la concurrence, en même temps qu'une perte de recettes importante pour le budget communautaire, puisque le dépassement des quotas laitiers entraîne normalement des pénalités.

S'agissant des interventions agricoles, je m'interroge sur les conditions de transparence de toutes ces opérations, en particulier pour les restitutions. Il serait souhaitable que le système des adjudications en matière de restitutions à l'exportation soit un peu mieux contrôlé. Pour les céréales, par exemple, on peut avoir l'impression d'une sorte d'entente entre trois ou quatre grandes multinationales, généralement d'origine américaine, pour le partage de ce marché.

Nous aurions tout intérêt, dans la discussion sur Blair House et sur le GATT, à allier une vision macroéconomique à une vision microéconomique et à bien

mesurer, selon les types d'entreprise et les régions, les conséquences additionnées de la politique agricole commune et d'un éventuel accord sur le GATT.

Il est sûr que l'appréciation des restitutions à l'exportation pour les céréales, qui sont très largement monopolisées, ou du moins « oligopolisées », par quatre ou cinq grandes entreprises presque toutes d'origine américaine, ne se pose pas du tout de la même façon que pour les restitutions sur la viande ou sur le lait, qui concernent généralement de grandes entreprises agroalimentaires françaises.

Je voudrais en outre appeler l'attention sur d'autres productions agricoles dont on a moins parlé.

Dans l'accord de Blair House, les parties les plus inquiétantes concernent la viande bovine, les viandes blanches et les produits laitiers. L'addition de clauses de libre accès avec la diminution des subventions à l'exportation risquent de toucher non seulement les agriculteurs et les producteurs eux-mêmes, mais l'emploi dans l'agroalimentaire. En effet, l'accord va se traduire immanquablement - avant négociation, bien sûr - par une augmentation, que personne ne souhaite, de la jachère et une diminution encore plus brutale des quotas laitiers. C'est tout à fait inacceptable.

Les actions structurelles prennent maintenant une place croissante dans le budget, notamment du fait de l'introduction des fonds de cohésion.

En ce domaine, le manque de transparence est encore plus grand qu'en matière de politique agricole, car Bruxelles n'a pas vraiment le contrôle de l'exécution des divers plans et projets. Par ailleurs, il peut arriver que des aberrations soient introduites - je pense en particulier au financement par les fonds structurels européens de l'usine Ford-Volkswagen du Portugal, en contradiction totale avec l'article 85 du traité de Rome. Ce financement va provoquer des distorsions de concurrence à l'intérieur même de la Communauté, ce qui ne me paraît pas conforme au rôle des fonds structurels.

Pour le reste, je regrette que les actions qui visent à améliorer le fonctionnement du marché intérieur aient été plutôt maltraitées. En effet, s'il y a plus d'Europe à faire, c'est bien dans le domaine de la cohésion du marché intérieur.

Il en va de même des programmes transeuropéens de transport. Or les inscriptions correspondantes ne sont pas satisfaisantes.

Une initiative européenne de croissance supplémentaire est évoquée. Mais il faut bien dire que les actions financées, dans le cadre de l'initiative en cours par des prêts de la BCI, ne sont pas toujours satisfaisantes. Certes, financer le TGV Belgique est plutôt une bonne chose, mais que dire du prolongement d'une ligne de métro à Londres afin de sauver une opération de promotion immobilière privée, celle du Canary Wharf, qui résulte de la faillite d'Olympia Reichmann. Il y a là une sorte de complaisance de la Banque européenne vis-à-vis de promoteurs privés qui, de plus, n'ont pas la meilleure réputation. C'est exactement l'inverse de ce qu'il faudrait faire!

M. Jean-Claude Lefort. Très juste!

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. J'en viens à la question préoccupante de la fraude.

À cet égard, une petite polémique a éclaté entre la Commission européenne et le Parlement français, en particulier le rapporteur spécial pour les affaires étrangères.

Très franchement, il n'est pas exagéré d'affirmer que la fraude représente actuellement de 10 à 15 p. 100 du budget européen. Ce pourcentage, considérable, est évi-

demment très au-dessus de ce qui est annoncé par la Commission européenne elle-même, qui a cru pouvoir observer que la fraude se limitait à moins de 1 p. 100 du budget.

Compte tenu des méthodes employées - essentiellement des sondages - et de la faiblesse des moyens qui lui sont consacrés, l'UCLAF, l'unité de coordination de la lutte antifraude, ne dispose que de quelques dizaines d'enquêteurs, qui ne se rendent pas toujours sur place. Il faut cependant reconnaître que, lorsqu'ils s'y rendent ils accomplissent un excellent travail découvrant parfois des choses invraisemblables. Ainsi, à l'occasion d'une visite des entreprises de stockage de blé dur dans le sud de l'Italie, on s'est aperçu qu'il manquait à peu près 30 p. 100 des stocks. Quand on sait que, de surcroît, les deux entreprises qui bénéficient de l'essentiel des restitutions sont dirigées par deux personnages qui sont actuellement sous le coup, d'une information judiciaire pour association mafieuse, il y a de quoi être quelque peu inquiet quant au fonctionnement du marché européen du blé dur.

C'est un exemple parmi d'autres. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que l'on puisse attribuer à la Commission tous les torts en ce qui concerne la faiblesse du contrôle et de la recherche des fraudes : il faut également se retourner contre les organes législatifs des Etats membres. Pour ma part, et le Parlement pourrait faire une proposition à ce sujet, je regrette qu'il n'existe pas de délit de fraude à la subvention européenne, car il s'agit souvent de formes de fraudes assez complexes et difficiles à prendre en compte par le biais de la simple escroquerie telle qu'elle est décrite dans le code pénal, ou à celle de l'extorsion de fonds, instruments judiciaires probablement inadaptés.

Je ferai en outre observer que cette fraude est largement couverte par les Etats membres. La fraude d'Etat, ça existe ! On l'a vu avec les quotas laitiers en Italie, comme on continue de le voir dans d'autres pays. La France elle-même n'est pas exempte de tout reproche. J'ai donc été un peu surpris par la réponse qui m'a été donnée par le ministère de l'agriculture à une question portant sur les fraudes à la PAC, notamment en France. Je vous en livre le texte dans sa quasi-intégralité, car il vaut la peine d'être entendu : « Il est difficile de fournir des informations détaillées sur le sujet. En effet, la réglementation communautaire ne fait pas de différences » - c'est l'interprétation du ministère de l'agriculture français - « entre fraudes et irrégularités alors que ces dernières peuvent recouvrir des erreurs matérielles ou des transgressions bénignes (dépassement de délai, lacunes dans les pièces justificatives). »

Tout cela me paraît assez conforme à une fraude qui a été observée en matière de stockage de viande et pour laquelle la Commission de Bruxelles demande à l'administration française la bagatelle de 1,3 milliard de francs. Est-ce cela que le ministère de l'agriculture appelle une « transgression bénigne » ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Jean-Claude Lefort. Ce que dit M. d'Aubert est très intéressant !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Je vais conclure, monsieur le président, non sans avoir terminé ma lecture : « Les cas de fraudes avérées sont en fait très peu nombreux, l'essentiel des cas transmis à la Commission des communautés, au titre du règlement 595-91, portant plutôt sur des anomalies du type de celles évoquées ci-dessus. »

Avec ce genre de réponse, on n'ira jamais très loin ! C'est une question non seulement de volonté politique, mais aussi d'honnêteté par rapport à l'argent communautaire. C'est une question de civisme par rapport aux finances communautaires dont, ne l'oublions pas, 20 p. 100 environ viennent des contribuables français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, nous abordons un chapitre qui nous permet de reparler de l'Europe, sujet inépuisable car l'histoire continue.

Je ne m'étendrai pas sur les crédits des affaires européennes, car ce ne sont pas quelques lignes budgétaires qui pourraient donner matière à la conversation. Je relèverai cependant que la ligne concernant les indemnités des représentants français à l'assemblée de Strasbourg augmente. Je ne suis pas certain qu'il fallait procéder à cette augmentation. Mais, comme un projet de loi doit nous être soumis, nous en reparlerons.

Il paraît que la construction européenne serait en crise. Peut-être, mais n'est-ce pas plutôt notre imagination qui est en crise ?

Je crois que le temps est venu de faire preuve d'imagination en matière européenne pour sortir de la routine intellectuelle de la construction européenne telle que nous la connaissons depuis bientôt quarante-cinq ans, afin de bâtir quelque chose qui tienne la route.

Je suis d'accord avec vous : l'Europe demeure une ardente obligation, l'un des leviers de notre politique nationale, car nous avons besoin, à travers l'Europe, d'affirmer notre propre nation.

Vous êtes, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, un homme pratique, réaliste, nous l'avons constaté depuis votre nomination. Aussi comprendrez-vous que je pose la question suivante : quelle est la réalité d'aujourd'hui ?

D'abord, il y a les crises : le GATT, la monnaie, l'affaire yougoslave et la nouvelle donne de l'Europe après la chute du mur de Berlin.

Analysons brièvement cette réalité au regard du fonctionnement des institutions européennes.

Je parlerai d'abord de la crise du GATT. L'évidente dualité de l'exécutif communautaire n'est pas admissible. Parfois, on assiste presque à une « cohabitation » - j'ose le mot - entre le Conseil et la Commission. Or nous savons tous que ce genre de situation ne doit pas durer.

Quant à la monnaie, je suis navré de dire que les illusions d'une politique totalement monétariste apparaissent au grand jour. L'accent doit à nouveau être mis sur les convergences des politiques économiques, et je ne parle pas du délabrement du système monétaire international, dont l'évidence apparaît chaque jour.

La crise yougoslave montre bien une nouvelle affirmation des nationalités. Il serait incongru de concevoir une construction politique qui ne soit pas fondée sur les réalités nationales.

Quant à la nouvelle donne, on ne dira jamais assez que les Hongrois, les Polonais, les Tchèques, les Slovaques et les Roumains sont aussi européens que nous. Il serait fou, sinon criminel, de les laisser à la porte en dressant un mur de l'argent là où est tombé le rideau de fer.

Voilà la réalité, monsieur le ministre : ces crises, cette nouvelle donne. Nous avons le sentiment très profond que l'Europe demeure plus que jamais un enjeu, une nécessité.

Mais de quelle Europe doit-il s'agir ?

Au moment où le traité de Maastricht entre en vigueur presque en s'excusant, chacun a le sentiment qu'il va falloir procéder différemment et qu'il convient de rechercher ce que j'appelle une nouvelle architecture de l'Europe. Au demeurant, il est prévu que l'on se livre à un nouvel exercice de réflexion en 1996.

Aussi prendrai-je la liberté de faire quelques propositions. Je suis sûr que l'homme imaginaire et réaliste que vous êtes les prendra en considération, même si je risque de vous choquer.

Comment concevoir cette nouvelle architecture ? Pour ma part, je la vois à double niveau, le premier étant économique, et le second politique.

Le niveau économique, d'abord.

Il est évident que la Communauté économique européenne doit rester le noyau dur de la construction européenne. Mais il faut tirer un certain nombre de leçons de ce que nous avons vécu ces derniers mois. C'est la raison pour laquelle j'appelle à une Communauté recentrée. Cette pluie de textes communautaires doit cesser et la Communauté ne doit traiter que de ce qui doit être traité au niveau du continent : la politique commerciale, la libre circulation des biens et des services, la politique de la concurrence, les politiques budgétaire et économique. Tout le reste doit rester de la compétence des Etats !

Il faut donc rapidement mettre en œuvre le principe de subsidiarité, mais pas à l'envers ! Ce n'est pas à la Communauté de dire ce qui doit rester de la compétence des Etats, c'est aux Etats de dire ce qui doit rester de leur compétence.

La Communauté doit être également rationalisée. On doit impérativement mettre fin à la dualité de l'exécutif. Pour ce faire, je vous propose ni plus ou moins de supprimer la Commission dans sa forme actuelle : le Conseil doit demeurer le seul organe exécutif ; il doit contrôler, mais pas simplement contrôler. Il doit avoir un organe subordonné : la Commission.

M. Michel Bouvard et M. Claude-Gérard Marcus. Très bien !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. J'ajoute que le Conseil doit se réformer.

Au moment où l'élargissement va produire ses effets, il convient d'avoir une présidence renforcée. Il serait bon qu'elle soit exercée par un conseil restreint, formé, de manière permanente, de cinq vice-présidents représentant les cinq grands Etats - l'Espagne, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Allemagne - avec une présidence tournante. Ainsi la présidence aurait-elle tout le temps et disposerait-elle de tous les pouvoirs pour contrôler la politique communautaire.

L'adhésion à la CEE demeurant un objectif, celle de chaque nouvel Etat doit être programmée. Elle n'est pas une obligation immédiate.

J'en viens au niveau politique.

Autour du noyau dur, doit se constituer une union politique de tous les Etats démocratiques, qu'ils soient ou non membres de la Communauté. Cette union - pour ne pas parler de confédération - aura pour charge de gérer politiquement le continent et de traiter en priorité des problèmes de sécurité, en liaison avec les alliances militaires et l'UEO.

Voilà ce que pourrait être, à mon sens, la nouvelle architecture de l'Europe.

L'heure n'est pas à la routine intellectuelle. Les nations demeurent plus que jamais la clé de voûte de l'Europe.

Monsieur le ministre, il nous appartient, et à nous seuls, d'organiser ces nations et notre continent dans le respect de l'identité de chacun. C'est pourquoi il ne s'agit pas, dans mon esprit, de relancer l'Europe, mais bien plutôt de la faire renaître sur de nouvelles bases ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il n'y a eu, depuis le début de cette session parlementaire, guère de jours ou de nuits que nous n'ayons parlé de l'Europe. Je suis de ceux qui s'en réjouissent, et nous avons su établir avec M. le ministre délégué un dialogue permanent, confiant et détendu, dont je le remercie.

Cela dit, détournant un instant la procédure, je voudrais poser une question à la présidence de l'Assemblée.

Hier soir, nous avons discuté d'une certaine conséquence de l'Europe, et tous ceux de nos collègues qui ont voté la révision de la Constitution se sont émus d'être convoqués mardi après-midi pour voter à nouveau. Doit-on maintenant voter deux fois sur les mêmes textes ? Je demande à notre président de séance d'interroger le président de l'Assemblée pour savoir quelle est la procédure à suivre, car plus personne ne s'y retrouve.

En ce qui me concerne, j'ai déjà voté une fois hier, comme de nombreux collègues, et je ne vois vraiment pas pourquoi je devrais émettre le même vote mardi. Cela ne me semble pas conforme à l'application du règlement.

M. Claude-Gérard Marcus. Ce sont les gadgets du président !

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes. J'en arrive au budget.

Nous sommes à la veille d'un sommet européen au cours duquel, nous dit-on, surtout depuis lundi après-midi, la France prendra des positions nouvelles. Ce qui nous intéresse, messieurs les ministres, c'est ce que vous allez nous dire tout à l'heure, car je pense que la représentation parlementaire préfère apprendre des représentants qualifiés du Gouvernement la position que prendra la France demain plutôt que d'entendre des paroles, que certains ont qualifiées de « verbales », le lundi soir à la télévision.

Voilà ce que nous attendons de vous !

Par ailleurs, nous allons procéder au renouvellement du Parlement européen. Je signale au passage qu'il faudrait modifier la formulation figurant dans le budget car, depuis l'Acte unique, on ne peut plus parler de « représentants des Communautés ». Votre imprimeur n'a pas dû se mettre à jour. Il serait bon que vous en teniez compte dans le texte définitif.

Comment ce renouvellement aura-t-il lieu ?

Demain, vous allez participer à la ratification des accords de Maastricht. Or que disent ces accords ?

Que les ressortissants de la Communauté peuvent se présenter aux élections européennes dans n'importe quel État de la Communauté lorsqu'ils y résident. Notre loi interne est-elle prête ?

Les élections européennes ont lieu au mois de juin. Nous sommes fin octobre. La loi, une fois votée, ne sera pas immédiatement applicable, car les maires auront besoin de temps pour la mettre en œuvre. Quant à supposer que vous ne soyez pas en état de soumettre ce texte au Parlement, vous seriez alors à la merci de multiples contentieux, toujours très intéressants en cette matière, car ils permettent de fausser pendant de longs mois l'application stricte de la loi sur les cumuls. Bref, vous iriez au devant de difficultés majeures.

Si vous me voyez aussi pessimiste, monsieur le ministre délégué, c'est que, lorsque je lui pose cette question chaque semaine à l'occasion de la conférence des présidents, votre collègue chargé des relations avec l'Assemblée me répond en levant les bras que les difficultés techniques sont telles qu'il n'est plus en mesure de prévoir quoi que ce soit. Je pense que c'est uniquement un défaut d'information et je ne lui en fais pas grief. Je suis convaincu que nous obtiendrons aujourd'hui de vous, messieurs les ministres, des informations quant au calendrier que nous devons suivre. Mais si vous prévoyez l'examen de ce texte lors d'une session extraordinaire au mois de janvier, il faudra transmettre très rapidement les instructions nécessaires aux exécutifs locaux et aux maires, car nous serons pris par le temps.

Je vous demanderai aussi, tout comme M. Myard, de préciser les progrès que vous avez obtenus s'agissant du contrôle de la Communauté. J'ai reçu hier - ce n'est qu'un exemple, mais il est symbolique - une lettre du président de la Commission nationale informatique et libertés, institution que nul ne connaît mieux que vous, monsieur le président de la commission, et qui a si bien fait la preuve de son efficacité qu'elle sert de modèle à de nombreux pays de l'Europe et du monde. Il me dit avoir reçu un cabinet d'audit anglo-saxon, choisi par la Communauté, qui a pour mission d'étudier le contrôle des données dans toute l'Europe, en vue de la préparation de directives. Il ajoute qu'il a été profondément choqué, car que fera ce cabinet, de surcroît à grand coût, sinon reproduire les informations que lui aura données la CNIL. C'est de l'argent gaspillé !

L'administration française adore elle aussi commander des études, en oubliant toutes celles qui dorment dans les tiroirs. De même, quand on crée des administrations nouvelles, elles se hâtent de reprendre les défauts des anciennes et d'y ajouter les leurs.

Il faut en tout cas que vous obteniez de nouveaux progrès dans le contrôle de la Communauté.

Je terminerai par une boutade. Je me demande quel sera le devenir de votre ministère, monsieur Lamassoure. Peut-être, un jour, les affaires européennes ne dépendront-elles plus des affaires étrangères. Peut-être même vos successeurs seront-ils installés à Bruxelles, car la présence physique est quelquefois très utile pour contrôler ce qui se passe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mesdames, messieurs les députés, vous avez souhaité commencer cette journée qui sera consacrée au budget des affaires étrangères par une dis-

ussion sur les problèmes européens, et je m'en réjouis. M. Alain Lamassoure interviendra dans un instant pour traiter l'ensemble des questions communautaires et européennes et pour répondre aux rapporteurs dont j'ai écouté très attentivement les interventions et que je remercie pour leur travail.

Pour ma part, je me bornerai à traiter de deux sujets d'actualité s'il en est : la négociation du GATT et, comme M. Pandraud m'y a invité, les enjeux du Conseil européen exceptionnel, qui doit se réunir demain, à Bruxelles.

Les négociations menées dans le cadre du cycle de l'Uruguay sont entrées dans une phase cruciale. Comme M. le Premier ministre et moi-même l'avons maintes fois souligné, la France souhaite un accord. Elle y a intérêt, d'abord parce que son économie est l'une des plus ouvertes du monde, ensuite parce qu'un échec, compte tenu de la dramatisation à laquelle on a procédé de part et d'autre, aurait à l'évidence des conséquences néfastes, enfin parce qu'une conclusion heureuse du cycle de l'Uruguay contribuerait à créer, sinon une reprise rapide de la croissance mondiale, du moins un climat de confiance favorable à cette croissance.

Dès son entrée en fonction, le Gouvernement a défini ce que pourrait être à ses yeux un accord global, équilibré et durable. Nous avons tout de suite repris l'initiative en présentant, dès le 7 mai, un mémorandum qui contenait des propositions concrètes, en demandant la réunion d'un Conseil conjoint des ministres des affaires étrangères et de l'agriculture le 20 septembre, en insistant enfin - je pense que cela sera agréable à M. Myard - pour qu'à chaque Conseil les Douze parlent du cycle de l'Uruguay et pour que les commissaires compétents rendent régulièrement compte de l'état des négociations.

Cette attitude active et constructive montre notre volonté d'aboutir à un accord. Nous n'avons pas cherché à bloquer les choses, mais à réunir les conditions d'une véritable négociation.

Y parviendrons-nous avant le 15 décembre ? Rappelons d'abord à quoi correspond cette date : jusqu'au 15 décembre, les négociateurs américains - le président des États-Unis et son représentant spécial - bénéficient d'une procédure accélérée, dite *fast track* qui leur permet de modifier les textes en discussion. Au-delà, tout amendement devrait être soumis au Congrès.

Il est vrai que cette date a été acceptée par la communauté internationale comme un objectif commun. Elle l'a été également par la Communauté européenne. Il n'en reste pas moins que pour parvenir, dans un délai de six semaines, à un accord satisfaisant, de nombreuses difficultés doivent être résolues. Elles sont, du point de vue français, au nombre de quatre.

Tout d'abord, l'accès aux marchés. C'est évidemment le cœur de la négociation, c'est le volet le plus classique de tout cycle du GATT, puisqu'il consiste essentiellement à réduire les droits de douane sur les produits industriels.

Des discussions se sont tenues à ce propos, dans le cadre de ce qu'on appelle la « Quadrilatérale », qui réunit la Communauté européenne, les États-Unis, le Japon et le Canada. Un accord de principe en quatre points s'était dégagé à Tokyo au début du mois de juillet dernier : suppression totale des droits de douane sur certains produits ; réduction de 50 p. 100 des « pics tarifaires », c'est-à-dire des tarifs supérieurs à 15 p. 100 ; harmonisation des droits de douane sur les produits chimiques ; enfin, baisse d'un tiers des autres droits. On avait, à l'époque, qualifié

cet arrangement de Tokyo de « percée », et la Communauté l'avait salué, car il s'agissait effectivement d'un progrès significatif.

Or, aujourd'hui, trois constatations s'imposent.

Les Etats-Unis sont en retrait par rapport aux engagements qu'ils avaient pris, comme nous-mêmes, à Tokyo ; leurs propositions concrètes sont très décevantes, notamment sur les pics tarifaires.

Les pays tiers tardent à faire connaître leurs offres. Sur cent seize pays partenaires du GATT, cinquante-quatre seulement ont déposé leurs offres à Genève.

Quant à la Commission des Communautés européennes, elle vient de faire une nouvelle offre, selon une procédure d'ailleurs contestable et sans information préalable du Conseil, comme je l'ai fait remarquer avant-hier à Luxembourg. Il s'agit de montrer que l'Europe des Douze va de l'avant et qu'elle est prête à s'ouvrir encore davantage, alors que c'est, d'ores et déjà, l'espace économique le plus ouvert du monde. Cette tactique est acceptable dans son principe. On verra bien quels seront ses résultats. Mais viendra un moment où la Communauté ne pourra pas continuer à avancer toute seule sans que rien ne se passe derrière elle, et où il faudra que les pays tiers fassent de réelles concessions, ce qui n'est pas acquis aujourd'hui.

Deuxième difficulté : les questions culturelles.

La France, vous le savez, estime que les biens et les services culturels, notamment en matière audiovisuelle, ne peuvent pas être traités exactement comme des biens industriels ou comme des services financiers. Cet objectif est reconnu par tous dans la Communauté ; le débat porte sur le moyen d'atteindre l'objectif et non pas sur l'objectif lui-même. Certains avancent la notion de « spécificité culturelle » qui recouvre, en fait, une clause de *status quo*. On dirait au GATT : ce qui existe ne sera pas remis en cause. La Communauté pourra préserver les textes existants, en particulier sa directive « Télévision sans frontières ». La France pense qu'il faut avoir une vision plus volontariste et plus dynamique des choses, qu'il faut s'autoriser à l'avenir à compléter le dispositif de soutien existant et que seule une véritable « exception culturelle », c'est-à-dire une exemption totale des règles du GATT en faveur de la culture, permettrait d'y parvenir. Je rappelle que c'est une disposition de cette nature qui a été prévue dans le traité qui liera - s'il est ratifié par le Congrès des Etats-Unis - le Canada, les Etats-Unis et le Mexique. Je rappelle également que les quarante-sept Etats membres de la francophonie ont adhéré à cette vision des choses lors du dernier sommet de Maurice.

Troisième grand sujet en discussion : l'organisation du commerce mondial.

Le système du GATT, tel qu'il existe depuis une quarantaine d'années, s'est révélé impuissant face aux pratiques unilatérales qui constituent, bien plus que les régimes d'aides et de subventions, des freins puissants au libre-échange. Certains Etats peuvent, sur la seule base de leur réglementation nationale, instituer, du jour au lendemain, des droits qui interdisent de fait l'accès à leur marché. Nous en avons encore fait l'expérience, s'agissant des produits sidérurgiques, au mois de juillet dernier.

Nous pensons que cela n'est pas loyal et que le commerce mondial ne peut pas fonctionner sur ces bases. Nous pensons que seule une véritable autorité multilatérale disposant de pouvoirs réels peut, par son arbitrage, mettre fin aux abus et instaurer des règles du jeu valables pour tous. C'est pourquoi la Communauté européenne, soutenue par la quasi-totalité des membres du

GATT ; j'irai même jusqu'à dire par la totalité, sauf un, préconise la création d'une Organisation mondiale du commerce, dont le rôle serait comparable, en matière économique - je ne sais si la comparaison est tout à fait probante - à celui que joue le Conseil de sécurité de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Au cas où un tel objectif ne serait pas atteint - les Etats-Unis refusant de renoncer à leur législation nationale - la France estime que l'Europe devrait se doter d'instruments de politique commerciale comparables à ceux de ses principaux partenaires. La Commission a d'ailleurs présenté une proposition en ce sens. On peut l'amender, l'améliorer, mais ce serait, en tout cas, la condition nécessaire à la conclusion d'un accord dans ce domaine.

Enfin, quatrième thème de discussion : les problèmes sectoriels. Ils sont nombreux. Je pense à l'acier, à l'aéronautique, aux transports, au textile, à l'agriculture. Des progrès substantiels dans tous ces domaines, qui devront être couverts par l'accord d'ensemble, restent à accomplir.

En ce qui concerne l'agriculture, la France a clairement marqué qu'elle ne pourrait accepter en l'état le texte de Blair House, mis au point en novembre 1992 entre la Commission et les Etats-Unis et qui a fait enfin l'objet d'un document écrit, disponible dans sa version anglaise. Nous avons, sur ce point, obtenu, depuis un peu plus d'un mois, un renforcement, une affirmation de la solidarité communautaire : le Conseil du 20 septembre a donné à la Commission des orientations générales en vue de la reprise des discussions sur le volet agricole. Elles correspondent parfaitement aux préoccupations de la France. Les Douze ont souligné notamment que tout accord au GATT devait être compatible avec la politique agricole commune - ce que le Premier ministre a résumé en une formule « choc » : « Pas un hectare de jachère de plus par rapport à ce qui a déjà été décidé dans la réforme de la PAC » - et devait également préserver la vocation exportatrice de la Communauté, garantir la préférence communautaire et la pérennité de la politique agricole commune.

A la suite de ce Conseil, des propositions ont été présentées aux Etats-Unis par la Commission. Pour l'instant, la position de l'administration américaine demeure totalement fermée. Je souhaite vivement qu'elle évolue. En effet, je le souligne à nouveau, les autorités françaises ont clairement indiqué qu'elles ne pourraient souscrire à des engagements allant au-delà de la réforme de la PAC.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous avons progressé dans la mesure où les Douze ont affirmé des positions communes tant sur l'agriculture que sur les autres sujets - c'était l'objet du Conseil « affaires générales » du 4 octobre dernier - mais la négociation n'a pas avancé : aucun mouvement n'a été enregistré jusqu'à présent de la part de nos partenaires. A la demande de la France, nous avons décidé, avant-hier à Luxembourg, que, le 8 novembre prochain, le Conseil « affaires générales » examinerait un rapport écrit, détaillé, remis suffisamment à l'avance par la Commission, qui permettra de faire le point sur l'état d'avancement de cette discussion par rapport au mandat de négociation qui lui a été donné à la fois le 20 septembre et le 4 octobre. La conduite des opérations est donc, je le pense, parfaitement contrôlée.

J'en viens au deuxième chapitre de cet exposé : le Conseil eutopéen extraordinaire qui doit se réunir demain, trois jours avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre, du traité sur l'Union européenne.

Il s'agit pour les Douze de saluer de manière solennelle la mise en application de ce traité et de prendre, au plus haut niveau, les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre. Ainsi, quatre grands sujets seront à l'ordre du jour.

Tout d'abord, l'Union économique et monétaire, qui est l'un des trois piliers de l'Union européenne.

La crise monétaire de l'été dernier a secoué très fortement le système monétaire européen. Elle a conduit les pays participant au mécanisme de change à élargir les marges de fluctuation entre leurs monnaies, sans toutefois modifier les taux pivots. Mais cette crise n'a pas remis en cause l'Union économique et monétaire. Elle a au contraire, me semble-t-il, montré qu'il était nécessaire de la poursuivre avec réalisme et ténacité. C'est pourquoi il sera indispensable, demain, de réaffirmer les objectifs et les principes de ce premier pilier du traité.

Nous devons également maintenir le calendrier prévu. La deuxième phase de l'Union économique et monétaire entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1994 : il y a unanimité sur ce point. A cette date entrera en fonction l'Institut monétaire européen, qui sera chargé de renforcer la coopération entre les banques centrales nationales et la coordination des politiques monétaires des Etats membres. Cet institut supervisera le fonctionnement du système monétaire européen et préparera la phase ultérieure.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'améliorer la convergence de nos économies. Aussi attendons-nous avec beaucoup d'intérêt le Livre blanc de la Commission sur la situation économique et sociale dans la Communauté. Il ne sera pas prêt pour le Conseil européen extraordinaire, mais il sera à l'ordre du jour du Conseil européen normal du mois de décembre et fera à cette occasion l'objet d'un débat très approfondi. Nous espérons que les Douze adopteront alors des mesures concrètes de nature à créer les conditions d'une véritable convergence, seule manière de recréer les objectifs ultimes de l'Union économique et monétaire.

Le deuxième point à l'ordre du jour du Conseil européen sera la politique étrangère et de sécurité commune – ce que l'on appelle, dans le jargon irremplaçable de Bruxelles, la PESC – laquelle se substituera, au 1^{er} novembre prochain, à la coopération politique. Cet instrument doit permettre à la Communauté européenne de jouer un rôle plus actif sur la scène internationale, et c'est un grand enjeu. Tout à l'heure, M. Myard rappelait la permanence des choix diplomatiques nationaux. Certes, mais faut-il se résigner à cette situation ou faut-il, au contraire, créer les conditions pour que les vues européennes se rapprochent et aboutissent, sur un certain nombre de sujets, à bâtir une politique étrangère et de sécurité commune ? C'est le choix que nous avons fait et c'est à cela que nous allons travailler.

Plusieurs dispositions ont été prévues dans ce sens.

Des actions communes seront mises au point dans les domaines où les Etats membres ont d'importants intérêts communs.

La cohérence de l'action des Douze sera renforcée ; sous l'autorité des ministres des affaires étrangères, la PESC permettra une coordination entre les différentes formes d'actions extérieures : action diplomatique, mesures commerciales, assistance financière, aide humanitaire.

Cette politique comportera un volet relatif à la sécurité, mené en étroite concertation avec l'Union de l'Europe occidentale avec, comme perspective, la mise au point d'une politique de défense commune.

Le rôle de la présidence sera renforcé dans la présentation et la conduite des actions des Douze à l'extérieur de la Communauté.

Enfin, nous essaierons d'améliorer l'efficacité des procédures de décision, éventuellement par le recours au vote à la majorité qualifiée pour la mise en œuvre d'objectifs clairement énoncés et préalablement adoptés par consensus.

Il faut que le cadre juridique, prévu dans le traité et qui a fait l'objet d'un rapport détaillé de la présidence, soit à présent adopté et rapidement utilisé. C'est pourquoi la France proposera que des actions communes soient engagées à bref délai sur des questions de politique étrangère. J'en citerai quelques-unes.

La première concerne la conférence sur la stabilité. Le Conseil du 4 octobre a approuvé le projet de conférence proposé par la France à l'initiative du Premier ministre et c'est maintenant l'une des principales idées du débat européen. Elle a, en effet, séduit nos partenaires d'Europe centrale et orientale. Les Russes sont intéressés et les Etats-Unis impliqués. Ce sera l'un des grands objectifs de notre politique étrangère durant l'année 1994.

La deuxième action commune concerne l'ex-Yougoslavie. Si un plan de règlement est, comme nous l'espérons, mis en œuvre, la Communauté doit, si les parties le souhaitent, y prendre part. En tout état de cause, nous comptons proposer demain une initiative humanitaire forte tendant à faire en sorte qu'à l'approche de l'hiver la Communauté se manifeste concrètement sur le terrain.

La troisième action commune concerne le Moyen-Orient. Vous le savez, la France a joué en ce domaine un rôle moteur au sein de la Communauté. Elle proposera à nouveau demain que l'aide d'ores et déjà décidée et chiffrée à 500 millions d'ECU soit mise en œuvre le plus rapidement possible.

La grande question qui préoccupe nos partenaires aussi bien Israéliens que Palestiniens est de savoir si la future administration palestinienne dans les territoires occupés pourra bénéficier tout de suite des crédits de fonctionnement de caractère social ou administratif, ce que les uns et les autres souhaitent, ou s'il lui faudra attendre deux ou trois ans que les premiers projets élaborés par la Banque mondiale se concrétisent sous forme d'infrastructures – ports, routes. Telles sont donc les questions auxquelles la Communauté devrait se consacrer en priorité.

Le troisième pilier du traité de Maastricht recouvre le domaine de la justice et des affaires intérieures et constitue l'une des innovations les plus importantes du traité. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier prochain, seront désormais considérées comme des questions d'intérêt commun la politique d'asile, le franchissement des frontières extérieures de la Communauté, la politique d'immigration et la lutte contre la toxicomanie. M. Lamassoure vous exposera en détail l'état des travaux sur ce point et évoquera la nécessaire coordination avec la coopération qui s'est instaurée dans le cadre de l'accord de Schengen.

Je me bornerai, pour ma part, à deux remarques.

En premier lieu, je rappelle que, dans ce domaine comme dans d'autres, le rapprochement des législations des Douze et l'accroissement de la liberté de circulation doivent s'accompagner d'un renforcement des contrôles aux frontières externes de la Communauté.

En second lieu, l'essor de la construction européenne souligne la nécessité de développer cette « Europe des citoyens » que chacun appelle de ses vœux, mais qui tarde à se mettre en place. A cet égard, souhaitons que les pro-

chaines élections au Parlement européen de juin 1994 soient l'occasion pour les Européens de manifester leur adhésion à la construction européenne.

Je vous confirme que dans la perspective de cette élection - et je réponds ainsi à M. Pandraud - le Parlement français sera très prochainement saisi de deux projets de loi, l'un entérinant l'augmentation du nombre de sièges au Parlement européen - on passera de quatre-vingt-un à quatre-vingt-sept sièges - l'autre tendant à appliquer les dispositions du traité de l'Union européenne permettant l'éligibilité et le droit de vote des ressortissants de la Communauté.

Un accord politique est intervenu au Conseil des ministres sur le projet de directive. Ce projet sera définitivement mis au point dès que le traité entrera en vigueur, c'est-à-dire au lendemain du 1^{er} novembre, et devra être ensuite appliqué en droit interne.

Dernière question abordée au Conseil européen extraordinaire : l'élargissement. Les discussions sur les candidatures de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, se poursuivent. Parallèlement, une réflexion s'est engagée sur le volet institutionnel de ce nouvel élargissement. A cet égard, nous considérons qu'il faut éviter de s'engager dans une nouvelle réforme institutionnelle de grande ampleur alors que le traité de l'Union européenne entre tout juste en vigueur, mais que nous ne devons pas pour autant pratiquer la politique de l'autruche et exclure des adaptations pragmatiques qui seront nécessaires au fonctionnement d'une Communauté à seize et peut-être, demain, à un plus grand nombre.

Mais lorsque nous parlons d'élargissement, nous avons également à l'esprit aujourd'hui les relations avec nos voisins d'Europe centrale et orientale. Le Conseil européen de Copenhague a indiqué que ces pays avaient vocation à adhérer à la Communauté. D'ici là, il nous faut trouver les formes de coopération qui permettront à ces États de s'ancrer plus solidement à ce qui doit devenir la grande Europe.

Au-delà, nous devons également suivre avec beaucoup d'attention l'évolution en cours en Russie. Ce sera d'ailleurs peut-être la quatrième action commune de la PESC qui sera décidée demain.

La Communauté a réaffirmé son soutien au processus de réformes économiques et de démocratisation engagé par le président Eltsine. Tel est le sens du message que j'ai adressé à M. Kozyrev, ministre russe des affaires étrangères, qui était en visite à Paris les 20 et 21 octobre. Telle est également la signification de la visite que le Premier ministre effectuera à Moscou les 1^{er} et 2 novembre.

Pour conclure, j'ajouterai deux réflexions.

Première réflexion : pour atteindre les objectifs européens que je viens de rappeler et qui seront naturellement développés et complétés par M. Lamassoure, il est indispensable à nos yeux de resserrer et de développer la coopération franco-allemande. C'est ce à quoi nous nous sommes employés depuis sept mois malgré les difficultés des temps et des divergences d'intérêts réelles et inévitables entre deux grands nations.

En effet, c'est avec l'Allemagne que la France a préparé le Conseil du 20 septembre qui nous a permis de dégager une position commune sur les dossiers agricoles du GATT. C'est avec l'Allemagne que nous avons engagé la création du corps européen, embryon d'une défense commune. C'est en étroite coopération avec nos amis Allemands que nous avons préparé le Conseil européen exceptionnel du 29 octobre. C'est avec l'Allemagne que nous aborderons les prochaines étapes de la construction européenne.

Deuxième réflexion : qu'il s'agisse de questions commerciales, de politique internationale ou de sécurité, une constante de la politique française vis-à-vis de l'esprit, l'affirmation de l'identité européenne.

Quelle est, en effet, notre conception de l'Europe ? Pour nous, il ne s'agit pas simplement d'une zone de libre-échange. L'Europe doit avoir les moyens d'affirmer sa personnalité internationale, et c'est pourquoi nous proposons à la Communauté de conserver sa cohérence et son unité de vue sur le GATT. Nous souhaitons que la politique étrangère et de sécurité commune se fixe un programme ambitieux. Nous pensons qu'il faut tout mettre en œuvre pour parvenir aussitôt que possible à une défense européenne parce que c'est là, finalement, que la conscience de l'identité européenne se jouera. En bref, nous voyons clairement en matière européenne ce que nous ne voulons pas et ce que nous voulons.

Nous voulons une Europe qui ne soit ni une forteresse ni une passoire. Nous voulons une Europe démocratique et non pas technocratique. Nous voulons une Europe solidaire, notamment de sa partie orientale, et non pas une Europe égoïste et repliée sur elle-même. Au total, nous voulons une Europe qui ne prendra tout son sens que si elle a conscience de défendre des intérêts propres et que si elle se décide à les affirmer sur la scène internationale.

L'Europe n'est pas simplement une réunion périodique de douze ministres. C'est aussi un combat pour des valeurs et une vision commune du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Garmendia, pour le groupe socialiste.

M. Pierre Garmendia. Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, notre débat budgétaire tombe à point. C'est en effet demain que se réunit à Bruxelles le Conseil européen.

Ce conseil est extraordinaire en raison des problèmes et des interrogations qui se sont accumulés ces derniers mois. Le président Mitterrand et le chancelier Kohl ont du reste adressé conjointement hier, 27 octobre, une lettre à M. Dehaene, en charge du Conseil européen, pour lui rappeler les objectifs du traité sur l'Union européenne.

Le Président de la République l'a rappelé lundi, l'Europe est « une affaire de volonté ». C'était vrai déjà en 1957, c'était vrai au moment de la création du SME, vrai aussi avec Euréka, l'Acte unique et l'année dernière Maastricht.

Or, depuis six mois, depuis les dernières élections, pour être plus clair, il n'y a ni volonté européenne, ni authentique volonté de rupture. Nous sommes dans un marais qui associe les coups de menton à un petit dénominateur commun. Le résultat de ce *stop and go* comme disent les économistes, c'est une image de la France « très détériorée en Europe et dans le monde ». Ce n'est pas moi qui le dit, mais le président de la commission des affaires étrangères.

Le budget est révélateur de cette indéfinition, source d'indécisions dommageables à la France et aux Français. La semaine dernière, à l'occasion de l'examen de la contribution française au budget communautaire, mon collègue et ami Charles Josselin s'est étonné qu'il se soit trouvé une majorité pour proposer la réduction de notre apport.

Europe serait synonyme de fraude, paraît-il ! Je tiens à rassurer nos collègues. La fraude doit être punie en Europe, et donc aussi en France. Donnons donc à l'Europe plus de moyens de poursuivre et de sanctionner, ce qu'elle fait d'ailleurs tous les jours et dans l'anonymat. Deux dirigeants de sociétés italiennes ont ainsi été arrêtés, le 25 octobre, pour avoir organisé des cours fictifs de formation professionnelle financés par le fonds social européen et la Banque européenne d'investissement. C'est un exemple ; il y en a bien d'autres.

L'Europe mérite mieux que ces mauvais procès, même si l'on est contre. Mais si tel est le cas, dites-le ouvertement, franchement et argumentez.

Je pense que le ministre me comprendra. Mais alors, pourquoi avoir accepté une réduction sensible de ses crédits ? Les crédits d'intervention propres au ministère sont réduits de 15 p. 100. Les actions de coopération avec l'autre Europe baissent de 13 p. 100. Les crédits destinés à conforter le rôle européen de Strasbourg capitale française de l'Europe, sont amputés de 15 p. 100. Heureusement, Mme Trautmann, maire de Strasbourg et député européen, a engagé la construction d'un nouvel hémicycle. Le chantier a été ouvert lundi.

Où allons-nous, monsieur le ministre ? Ici, à l'Assemblée nationale, le président de la délégation pour les Communautés européennes développe une conception exclusivement tatillonne de l'Europe, tout entière fondée sur le contrôle.

Le Gouvernement, faute de pouvoir tenir un cap, réclame - M. Balladur le déclarait le 13 octobre - que la « Commission rende des comptes ».

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Vous êtes bien placé pour parler de contrôle des finances publiques !

M. Pierre Garmendia. Mon groupe est pour la transparence, pour la bonne gestion, qui sont la base de notre démocratie. Mais pour quoi faire ?

Le monde est bousculé par le croisement de plusieurs crises, économiques et politiques. Les défis sont nombreux : il y a le commerce international, bien sûr ; il y a aussi la nécessité de stabiliser les régions qui nous entourent. Vous connaissez la situation en Russie, dans l'ex-Yougoslavie, au Proche-Orient, à Chypre, en Algérie et dans le Caucase. Il convient, en outre, d'y ajouter l'équilibre de nos sociétés menacé par le chômage.

Nous avons, pour toutes ces raisons, une obligation d'initiative et de créativité en coordination avec ceux qui nous sont proches, les Européens. Les socialistes ont fait des propositions, le Président de la République et celui de la Communauté en ont fait également. Vous les connaissez. Je souhaiterais connaître votre réaction et celle du Gouvernement.

L'Europe a besoin d'un espace social. Elle doit forcer la relance pour créer des emplois. L'initiative de croissance, selon M. Christophersen, commissaire à l'économie, marche bien. Pourquoi ne pas en accélérer les effets par un emprunt de 100 milliards d'ECU, comme le propose le Président François Mitterrand ?

L'Europe est attendue pour renforcer la paix au Proche-Orient, j'y reviendrai dans une question. L'Europe est invitée le 11 novembre à Moscou par le président russe. L'Europe doit renforcer sa coopération avec les pays méditerranéens et ceux des accords de Lomé pour fixer les populations en favorisant leur développement. L'Europe doit devenir une force de proposition et d'action pour éviter d'autres Yougoslavie.

Dans l'immédiat, une initiative doit être prise pour forcer l'arrivée des secours par une route humanitaire entre Split et Sarajevo. Cela suppose une réflexion et des décisions sur la politique européenne de sécurité commune et l'UEO. Encore une fois, monsieur le ministre, quelle est votre réponse et celle du Gouvernement à toutes ces questions ?

Je conclurai par une petite phrase de Jacques Delors, que je reprends à mon compte : « Je n'ai pas milité depuis trente ans pour l'Europe pour créer une zone de libre-échange sans âme, sans conscience et volonté politique ».

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort, pour le groupe communiste.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, étrange débat auquel nous assistons aujourd'hui encore.

Il y a quelques jours, nous discutons de l'article 24 du projet de loi de finances portant sur le prélèvement obligatoire sur le budget de la France au profit de l'Europe, article qu'il convenait de ne pas modifier de quelque manière que ce soit, sous peine d'encourir les foudres de la Cour de justice européenne.

Aujourd'hui, nous débattons d'un budget, celui du ministère des affaires européennes, que le Gouvernement n'a même pas transmis à notre assemblée. Il nous est expliqué dans le rapport que la cause de cette absence de communication résidait dans une interrogation sur la nature du budget européen. Mais alors, pourquoi sommes-nous ici ?

Il est vrai que ce qui ne fait pas recette, si j'ose dire, c'est bien votre Europe, monsieur le ministre. Du coup vous avancez masqué. Les Français, en effet, ne veulent plus de votre Europe. Ils refusent avec éclat, nous l'avons vu ces derniers jours, que nos atouts et nos acquis soient livrés à une concurrence qui n'a même plus rien de déloyal puisque les lois et les règles disparaissent jour après jour. Ils refusent que nous soyons entraînés au sein d'une véritable jungle constituant un recul de civilisation. Bref, ils refusent votre Europe, celle du libéralisme absolu.

La bonne logique voudrait que vous ne soyez pas ignorant de ce que pensent les Français à ce sujet. Depuis plus de vingt ans, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de construire cette Europe loin, bien loin, de celle à laquelle aspirent les gens qui y vivent et en décalage total avec l'Europe de rêve que vous leur promettez.

Votre Europe, c'est le chômage, les problèmes sociaux, les difficultés qui grandissent. C'est 5 millions de sans domicile fixe, c'est lord Brittan, ce sont les accords de Blair house.

Comment prétendre que c'est en poursuivant toujours plus loin dans cette voie qu'on s'en sortira ? C'est tout simplement ahurissant.

Puisqu'il n'y a pas de budget sur lequel nous puissions discuter aujourd'hui, j'axerai, comme l'a fait le rapporteur de la commission des finances, mon propos sur un point : la fraude au sein de la CEE. Cette fraude, décrite comme un phénomène de grande ampleur, est estimée entre 10 et 15 p. 100 du budget communautaire, pour lequel nous versons 90 milliards de francs.

J'ai lu attentivement les seize pages consacrées à ce phénomène. Analyses, statistiques, chiffres et tableaux, exemples précis de circuits financiers douteux, tout y est pour nous faire toucher du doigt l'ampleur de la situation. Tout y est, sauf qu'aucune mesure n'est envisagée pour lutter réellement et concrètement contre ces pra-

tiques dont certains tirent bénéfice. Ainsi, il est largement décrit comment il est possible de frauder sur les importations d'huile d'olive ou de poudre de lait, mais aucune indication n'est donnée quant aux moyens matériels et humains utilisés pour y remédier. C'est une véritable peste!

Ces 10 à 15 p. 100 de fraude, ce sont de 9 à 13,5 milliards de francs versés par la France à l'Europe qui vont aux fraudeurs. Je vous rappelle que le déficit d'Air France est de 5,5 milliards de francs. On nous parle rigueur, redressement sur le dos des salariés d'Air France, et c'est le laxisme en Europe. Tout cela est scandaleux et véritablement intenable.

Comptez sur nous, monsieur le ministre, pour en parler aux salariés. La fraude européenne en plus du reste, cela fait trop, beaucoup trop.

M. le président. La parole est à M. Alfred Muller, pour le groupe République et liberté.

M. Alfred Muller. Messieurs les ministres, la discussion que nous avons à mener aujourd'hui sur les crédits des affaires européennes se situe à un moment déterminant pour la construction européenne, à quelques heures du sommet extraordinaire de Bruxelles et à quelques jours de l'entrée en vigueur de l'Union européenne, après que les douze pays de la Communauté ont approuvé, selon les voies qui leur sont propres, les dispositions du traité de Maastricht.

C'est dire combien ce débat revêt une importance particulière, moins sans doute dans la discussion même des crédits affectés à ce ministère que par la possibilité donnée à la représentation nationale de faire le point avec vous sur un certain nombre d'aspects de la politique européenne que vous entendez conduire au nom de la France, encore que je ne puisse m'empêcher de noter la suppression de plus de 1,6 million de francs pour la promotion de Strasbourg, capitale parlementaire européenne.

Vous le savez, je suis le représentant d'une région, l'Alsace, qui est très sensible à l'idée européenne et qui, d'ailleurs, a marqué avec enthousiasme son attachement au renforcement de l'Union européenne à l'occasion du référendum de l'année dernière.

A Strasbourg, nous vivons l'Europe au quotidien, par la géographie, par l'histoire, par l'économie, par la culture et aussi par la présence des institutions européennes, sur laquelle je reviendrai dans la suite de mon intervention. Nous en avons éprouvé toute la vigueur et aussi parfois la faiblesse, car, à chaque fois que l'Europe s'est trouvée divisée, notre région a fait de cruelles expériences. Nous sommes donc très attachés aux progrès d'une Europe démocratique, de paix et de solidarité.

Il est vrai que, aujourd'hui, les incertitudes se sont renforcées au plan international au rythme de la grave récession économique que connaît le monde occidental, ajoutée aux violentes turbulences qu'éprouvent les anciens pays communistes. Cette situation générale, liée aux obstacles que rencontre la discussion sur le commerce international, crée un contexte difficile, tant pour les politiques nationales que pour l'action de la Communauté européenne.

Au-delà de ces inquiétudes objectives, apparaissent ici et là, dans le débat public, les signes d'une certaine remise en cause de l'aspiration à renforcer l'unité européenne et d'une volonté de repli sur des politiques nationales plus frileuses. Il y a là un véritable danger. En effet, où est l'avenir de notre pays, sinon dans la perspective d'une Europe plus forte, plus solidaire, se fixant à elle-même les engagements du traité de Maastricht et capable

aussi de se préoccuper davantage du citoyen et de sa participation, ce qui ne peut être obtenu que par l'engagement résolu de ceux qui détiennent la décision politique?

De même, il est facile et souvent justifié de dénoncer les excès, les insuffisances, les complexités de l'administration européenne. M. le rapporteur spécial a d'ailleurs choisi de mettre l'accent sur les écueils de la politique européenne. Mais, une fois le constat dressé, c'est aux politiques, aux gouvernements de prendre la mesure de ce qui est à entreprendre pour améliorer et renforcer le fonctionnement de l'Europe. Il ne suffit pas de s'arrêter aux difficultés il faut affirmer une volonté politique.

Après tout, est-ce l'Europe qui crée des difficultés ou n'est-ce pas plutôt la récession internationale qui est source de contraintes pour l'Europe? De même, est-ce un « trop » d'Europe, pour reprendre une formule consacrée, qui nous empêche d'agir dans la tragédie yougoslave ou n'est-ce pas plutôt un « manque » d'Europe qui nous paralyse?

Il est clair que, dans tous les domaines, politique, économique, budgétaire, c'est par un renforcement de la responsabilité et par une relance de l'engagement des États et des gouvernements que doivent être collectivement recherchées des solutions à toutes ces difficultés, d'autant que, quelles que soient les sensibilités de chacun, un constat, qui intéresse au premier chef nos concitoyens, est incontournable : nous sommes face à une Europe qui compte près de 20 millions de chômeurs, soit 10 p. 100 de la population active, alors que, selon les experts, les perspectives de croissance envisagées pour 1994 donnent 1,25 p. 100, 1,50 p. 100, au mieux 2 p. 100.

Comment, dans cette situation, ne pas attendre légitimement de la part du Gouvernement des initiatives qui soient des engagements mêmes de ces enjeux, mais aussi à la hauteur du traité d'Union européenne qui va entrer en application le 1^{er} novembre prochain? Le sommet extraordinaire de demain est l'occasion pour la France de s'exprimer haut et fort sur ces sujets et de prendre l'initiative.

En effet, ce que l'on appelle le traité de Maastricht peut, et doit d'ailleurs légalement, être appliqué dès la semaine prochaine, vous nous l'avez rappelé. Encore faut-il lui donner un contenu qui fasse réellement vivre cette Union européenne dans un esprit privilégiant les besoins réels des citoyens, afin que ceux-ci mesurent rapidement, dans leur vie quotidienne, dans leur emploi, dans leur citoyenneté, l'intérêt réel de la construction européenne. Ce contenu, il relève de la responsabilité des gouvernements et, au premier rang de ceux-ci, du gouvernement de la France, de l'insuffler avec vigueur dans le cadre de la discussion européenne.

Un signe positif nous a été donné cette semaine. Je veux bien entendu parler de la réunion des ministres des finances à Luxembourg, qui ont décidé, à l'unanimité, de respecter le calendrier de mise en œuvre de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire le 1^{er} janvier prochain et de prendre les dispositions qui s'imposent à ce sujet. Nous ne pouvons que nous en réjouir et vous en féliciter.

Toutefois, bien des questions restent sans réponse, en particulier sur le plan de la relance économique, qu'on l'appelle du nom que l'on veut.

Aujourd'hui, je ne vous cache pas, messieurs les ministres, que nous sommes quelques-uns, en particulier avec mes amis réformateurs, à éprouver quelques inquiétudes mais quelques inquiétudes - seulement - sur votre volonté à ce sujet, d'autant que les différents documents préparatoires à cette discussion ne nous ont pas rassurés.

Nous avons l'honneur d'examiner, en cette session d'automne, le premier budget que vous présentez au nom de la nouvelle majorité qui a en charge les intérêts de notre pays. C'est en fait la première véritable fois où nous avons l'occasion de nous exprimer et de vous écouter, monsieur le ministre, sur vos intentions européennes.

Ce débat doit donc être une bonne occasion pour le Gouvernement de clarifier les objectifs qu'il entend défendre au nom de la France, qui a toujours été au premier rang de la construction européenne. Elle doit demeurer l'un des pivots essentiels de son avenir, bien au-delà même de son rôle de contributeur positif au budget européen.

Il m'est bien évidemment difficile d'aborder aujourd'hui le thème des affaires européennes sans évoquer la question du dossier du futur hémicycle du Parlement européen à Strasbourg. Dès le mois dernier, la première utilisation de l'hémicycle construit à Bruxelles, à l'occasion de deux mini-sessions du Parlement européen, dont l'une a été l'objet d'un très fort battage médiatique, a reposé d'une manière incidente mais préoccupante la question de la concrétisation du siège du Parlement européen à Strasbourg.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Absolument !

M. Alfred Muller. Des engagements solennels ont pourtant été pris à ce sujet, en premier lieu, bien sûr, dans le cadre de la décision signée par tous les représentants des pays membres de la Communauté européenne, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement d'Edimbourg, en décembre 1992, et qui a donc, sur le plan formel, force de loi contraignante. Cette décision a établi définitivement Strasbourg comme siège du Parlement européen où se tiendront les douze périodes de sessions plénières mensuelles, y compris la session budgétaire, réservant à Bruxelles les sessions extraordinaires ou additionnelles.

Dans l'esprit de cet engagement, les responsables de la collectivité strasbourgeoise n'ont cessé d'agir pour que, au plus vite et dans les meilleures conditions, puissent être réalisés le nouvel hémicycle et les futurs bureaux du Parlement européen. Au début de cette semaine - cela a déjà été rappelé - Mme le maire de Strasbourg a annoncé le démarrage du processus de construction du nouvel hémicycle, marquant ainsi de façon forte et concrète la résolution de la métropole alsacienne à se donner les moyens de son statut de capitale parlementaire européenne reconnu par la décision unanime des Douze. L'opération va donc aujourd'hui se dérouler de façon continue, avec pour objectif de livrer l'hémicycle et ses annexes à la fin de l'année 1996, conformément aux souhaits du Parlement européen lui-même.

Il convient donc de prendre la mesure de cet engagement, auquel les principales collectivités alsaciennes se sont associées, ainsi que l'Etat qui a signé le 6 septembre dernier un protocole de garantie d'un montant de 2 milliards de francs, où il participe à hauteur de 66 p. 100. Il est clair que l'Etat doit honorer cet engagement sans excès de juridisme, afin que le calendrier des travaux prévus ne soit pas ralenti. Voilà une vraie question et j'aimerais que vous nous rassuriez sur ce point, monsieur le ministre.

Enfin, quelles initiatives comptez-vous prendre dès le sommet extraordinaire de Bruxelles pour qu'un terme soit mis à la dérive bruxelloise constante et pour que le législateur européen observe lui-même la légalité européenne ?

Monsieur le ministre, je voterai les crédits que vous nous proposez sans état d'âme, avec la volonté constructive de soutenir les efforts européens de la France.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le calendrier parlementaire fait bien les choses puisqu'il nous conduit à examiner le projet de budget du ministère des affaires européennes la veille d'un sommet extraordinaire. Vous comprendrez donc qu'après avoir dit que le groupe du RPR votera lui aussi sans état d'âme ce budget, je consacre l'essentiel de mes propos à la construction européenne et à son devenir.

Depuis bientôt quatre ans, l'Europe est allée de secousse en secousse : elle a applaudi à la chute du mur de Berlin, considéré avec une certaine stupeur l'effondrement du régime sociétiquier, observé avec mauvaise conscience mais passivité la guerre civile en Yougoslavie et traversé les crises les plus graves que la Communauté ait connues en son sein depuis vingt ans. Ces crises ont sérieusement altéré la force, l'efficacité, la crédibilité de la Communauté ; il faut voir les choses en face.

Votre gouvernement, qui a notre entier soutien, messieurs les ministres, n'a pas et n'aura pas la tâche facile pour restaurer cette force, cette efficacité et cette crédibilité. Il a cependant pris à bras-le-corps les problèmes communautaires, avec une détermination à laquelle notre groupe rend très sincèrement hommage.

Cette détermination vous a conduits à remettre la Communauté sur ses pieds lors du Conseil du 20 septembre dernier.

Pour la première fois depuis longtemps, un commissaire européen - sir Leon Brittan, pour ne pas le nommer - s'est vu fixer par les ministres un cadre précis et contraignant de négociations avant sa rencontre avec les Américains.

Pour la première fois depuis longtemps, en tout cas avec cette force, le pouvoir politique - le Conseil - a dicté à l'organe technique qu'est la Commission les axes de son action. Il a ainsi remis de l'ordre dans des rouages qui fonctionnaient à l'envers.

Aussi, approuvons-nous la proposition du Premier ministre que les ministres des affaires étrangères et des affaires européennes se rencontrent plus souvent pour mieux conduire l'action de la Commission.

Pour la première fois aussi depuis longtemps, nos intérêts nationaux sont défendus à Bruxelles et, plus généralement, dans les négociations internationales. J'y reviendrai tout à l'heure à propos du GATT, mais je tenais d'emblée à rendre ce double hommage au Gouvernement : il a remis l'Europe sur ses pieds ; il ne sacrifie pas sur l'autel de la construction européenne les intérêts fondamentaux de notre pays.

Messieurs les ministres, le ciel européen sera cependant gris sur Bruxelles pour ce sommet extraordinaire. Le traité de Maastricht va certes entrer en vigueur le 1^{er} novembre, mais tous les Etats membres n'ont pas ratifié le même traité.

Après les dispositions dérogatoires obtenues par la Grande-Bretagne, il a fallu en consentir d'autres au Danemark et, tout récemment, l'Allemagne vient de confirmer qu'elle entendait soumettre à l'approbation de son parlement son entrée dans la dernière phase, c'est-à-dire le système de la monnaie unique. Cela signifie que le quart des Etats membres - trois sur douze - représentant

les deux cinquièmes de la population communautaire, n'entrera pas complètement dans l'Union européenne acceptée par les autres.

Faut-il s'en étonner, alors qu'il est clair aujourd'hui que le traité de Maastricht n'apportait pas les bonnes réponses aux difficultés de l'Europe ? N'aurait-il pas fallu, comme je le pensais, remédier d'abord aux dysfonctionnements apparus dans la construction communautaire avant de vouloir la transformer ?

Observons, si vous le voulez bien, ce qui s'est passé au cours des dernières années.

Les deux principales politiques communes, la politique agricole commune et la politique commerciale commune, ont abouti l'une à des réformes traumatisantes pour nos agriculteurs, l'autre à des concessions qui ont parfois ressemblé à des capitulations. Je pense notamment à l'accord entre la CEE et le Japon sur les automobiles ; je pense aussi au préaccord de Blair House. Comment nos concitoyens croiraient-ils encore à l'efficacité de la construction européenne alors que, dans ses principaux domaines, dans ses principales politiques communes, la construction européenne a été source de déceptions ?

Dans le domaine économique, le bilan n'est guère plus encourageant. Alors que le traité de Maastricht visait à faire converger les économies des Douze, les dévaluations monétaires se sont succédées et le système monétaire européen, l'un des piliers de l'édifice européen voulu par le président Giscard d'Estaing, s'est trouvé cet été violemment ébranlé.

En même temps, au lieu des millions d'emplois que M. Delors nous avait annoncés avec la mise en œuvre de l'Acte unique, c'est à une montée du chômage dans la majeure partie des Etats membres que nous assistons. La fameuse initiative européenne de croissance qui devait favoriser le redémarrage de nos économies se fait toujours attendre. Je ne suis pas persuadée que l'on puisse résoudre cette question en procédant à des surenchères dans le montant d'un éventuel grand emprunt européen. Je n'en dirai pas plus à ce sujet.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien quand même !

Mme Nicole Catala. On dira que je brosse un tableau excessivement noir, injuste à l'égard de la Communauté.

M. Jean-Claude Lefort. Non, réaliste !

Mme Nicole Catala. On pourrait cependant le rendre encore plus noir, si l'on soulignait l'impuissance de l'Europe face à la guerre civile en Yougoslavie.

Messieurs les ministres, de cette impuissance, de cette évolution décevante, nous savons bien que votre Gouvernement n'est en rien responsable et nous ne méconnaissons pas tout ce que la Communauté a procuré à l'Europe en termes de paix et de prospérité depuis plus de trente ans. C'est justement parce que nous croyons à la nécessité d'une union des Etats d'Europe que nous nous inquiétons de voir se lézarder l'édifice européen.

Au regard de ce qui nous attend, c'est-à-dire la consolidation ou la fragmentation de cet édifice, les mois qui viennent vont être d'une importance cruciale, à deux points de vue : l'éventuel élargissement de la Communauté et les réformes institutionnelles, d'une part ; les négociations du cycle de l'Uruguay, d'autre part. Sur ces deux sujets, notre délégation pour les Communautés a beaucoup travaillé et je rends hommage à ceux de mes collègues qui ont établi des rapports fort intéressants sur ces thèmes.

La perspective d'un élargissement de la Communauté à quatre Etats supplémentaires est certes encore hypothétique puisque, si je ne me trompe, dans chaque cas

l'adhésion à la Communauté sera subordonnée à un référendum. Or, dans ces quatre Etats, les opinions publiques semblent très partagées.

M. Jean-Claude Lefort. Oh oui !

Mme Nicole Catala. Néanmoins, le Conseil européen de Copenhague ayant fixé la date butoir du 1^{er} janvier 1995 pour l'élargissement, les choses peuvent aller très vite.

Or nous sommes nombreux, messieurs les ministres, à considérer que le fonctionnement des institutions communautaires, déjà difficile à douze, deviendra presque impossible à seize. C'est donc, d'ores et déjà, nous en sommes tous d'accord, la question de la réforme de nos institutions qui doit être posée. Selon la délégation de notre assemblée, elle doit être non seulement posée, mais aussi tranchée avant l'élargissement.

Passer de dix-sept à vingt et un commissaires, de 589 à 650 députés, cela peut déjà poser quelques problèmes. Bien plus ardues encore seraient les difficultés soulevées par la pondération des voix au sein du Conseil en vue de calculer une majorité qualifiée, ainsi que l'organisation de la présidence tournante. De façon générale, nous allons donc au devant de difficultés institutionnelles considérables.

Aussi, avec notre collègue Jean-Bernard Raimond, auteur du rapport de notre délégation sur l'élargissement, je considère que celui-ci ne peut en aucun cas prendre le pas sur une réforme des institutions et que les Douze doivent, au préalable, procéder à une réforme qui maintienne les principes régissant la pondération des votes à la majorité qualifiée au sein du Conseil et qui permette à ce dernier de constituer un exécutif fort.

A cet égard, monsieur le ministre des affaires étrangères, je souscris tout à fait au point de vue que vous exposez récemment dans la presse, en disant : « Nous ne contestons pas le rôle de la Commission, mais nous voulons que le Conseil retrouve ses fonctions centrales d'impulsion et de décision ».

L'autre processus crucial pour l'avenir communautaire est constitué par les négociations du GATT.

Nous approuvons la fermeté du Gouvernement. Nous souhaitons qu'un accord puisse être en fin de compte trouvé, mais pas au détriment des intérêts fondamentaux des Français. Nous soutenons donc vos efforts pour que le prétendu accord de Blair House soit non seulement relu, mais remodelé.

Cette volonté de défendre l'Europe et la France, il faudrait aussi que vous la manifestiez et que vous l'appliquiez, messieurs les ministres, à d'autres domaines que l'agriculture, domaines qui représentent aussi pour notre pays des enjeux fondamentaux. Je ne parlerai pas des négociations sectorielles sur l'acier ou l'aéronautique, que M. le ministre des affaires étrangères a évoquées, ni même de l'exception culturelle, dont on parlera sûrement par ailleurs. J'évoquerai l'accès aux marchés et l'organisation mondiale du commerce.

L'accès aux marchés des biens et des services est une priorité pour notre pays comme pour l'Europe. L'Europe, on le sait, est l'espace le plus ouvert au monde. Ses droits de douane tournent en moyenne autour de 6 p. 100, alors qu'ils dépassent ailleurs 15 ou 20 p. 100. De nombreux Etats, notamment les nouveaux pays industrialisés, restreignent l'accès à leur marché, que ce soit par des systèmes de licence ou par d'autres moyens.

Or c'est la Communauté qui a fait, à ce jour, les propositions les plus larges et les plus libérales d'abaissement de ses tarifs. Plus de cinquante pays n'ont fait aucune

offre de cette nature dans ce domaine. Le Japon et les États-Unis demeurent, de leur côté, très en deçà de ce qui avait été accepté en juillet lors de la réunion de la « Quadrilatérale ». La presse française se faisait encore l'écho récemment de cette distorsion entre les propositions de la Commission, très généreuses, et l'absence ou l'insuffisance de réponses américaines à cet égard.

Nous vous demandons donc, messieurs les ministres, d'être intraitables sur ce point et de l'être également sur la constitution d'une organisation mondiale du commerce. Nous ne pouvons pas continuer à vivre sous l'empire d'un système aussi inégalitaire, dans lequel les plus puissants utilisent à leur guise des instruments de protection ou de rétorsion dont ne disposent pas leurs partenaires.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

Mme Nicole Catala. Il faut que la Communauté se dote sans attendre d'instruments de défense commerciale efficaces. Mais il faut, au-delà, que les négociations de l'Uruguay Round instaurent les mêmes règles commerciales pour tout le monde, des règles qui auraient pour tous une réelle force juridique et dont la mise en œuvre serait garantie par un système multilatéral et quasi juridictionnel de règlement des différends.

A moyen terme, messieurs les ministres, cette organisation mondiale du commerce devrait être une véritable institution internationale chargée de surveiller et de réguler les échanges mondiaux.

Nous suivrons donc attentivement, avec confiance, aussi bien les résultats du sommet européen qui va se tenir demain que le déroulement des négociations du GATT.

Nous vous soutenons en tout cas entièrement, nous soutenons le Gouvernement dans ses efforts pour bâtir une Europe qui ait enfin une véritable identité économique et politique sans que soit pour autant abolie l'identité des États et des peuples qui la composent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Nicole Arneline, pour le groupe UDF.

Mme Nicole Arneline. Monsieur le ministre, vos crédits n'appellent pas d'observations particulières. Chacun sait que, s'agissant d'une administration de mission, l'efficacité de votre action ne se mesure pas au montant de lignes budgétaires, mais bien plutôt à l'esprit et à la volonté qui vous animent.

Vous me permettez cependant de vous faire une suggestion. Il me paraîtrait essentiel qu'un effort spécifique soit consenti dans le domaine de la communication et de l'information sur l'Europe. On a souvent peur de ce que l'on connaît mal. Il est absolument nécessaire, à l'approche d'échéances importantes, de développer des actions fortes dans ce domaine.

Mais l'enjeu est autre, et il est double : comment aujourd'hui promouvoir cette Europe à laquelle nous croyons et assurer les intérêts de la France en Europe ?

Négocier les accords du GATT, appliquer Maastricht, élargir l'Europe - et jusqu'où ? -, réformer les institutions européennes : telles sont les questions qui nous occupent aujourd'hui et j'en retiendrai trois, issues de l'actualité.

S'agissant du GATT, chacun sait que la France, comme l'Europe, a tout avantage à conclure cet accord. Mais chacun sait aussi qu'elle ne peut le faire à n'importe quel prix et que l'accord équilibré que vous recherchez est indispensable.

Il ne s'agit nullement de revenir à un quelconque combat pour le protectionnisme. Personne, en effet, ne saurait sérieusement en revendiquer l'intérêt. Mais au nom de quelle réalité économique l'Europe devrait-elle être pénalisée par des règles du jeu inéquitables, qu'il s'agisse des protections tarifaires ou des mesures de sauvegarde ?

On le voit bien dans cette négociation : le débat dépasse largement, dans ses enjeux, les aspects strictement commerciaux et soulève l'existence même de cette notion essentielle que vous avez vous-même mise en valeur, celle de l'identité européenne.

Nous arrivons en fin de négociation sur le GATT. Nous vous soutenons, comme nous soutenons l'ensemble du Gouvernement sur ses positions de fermeté, notamment, bien sûr, dans la défense de notre agriculture.

Vous avez su recréer une solidarité européenne. Il faut vous en féliciter.

Mais, au-delà, monsieur le ministre, sachons défendre l'idée que les intérêts de la France sont certes au sein d'une Europe unie, forte et solidaire, mais aussi résolument offensive et ouverte sur les marchés extérieurs.

Nous avons intérêt à préserver et élargir nos marchés. Nous avons intérêt à nous adapter au monde qui change et à l'émergence de nouvelles puissances mondiales. Nous avons intérêt enfin à jouer pleinement la carte de l'Europe dans le monde d'aujourd'hui.

Il faut, parallèlement, progresser dans l'approfondissement de nos solidarités européennes et donner de nouvelles perspectives à l'Europe. N'est-il pas temps de prendre une initiative politique en liaison avec nos partenaires allemands ? Souvenons-nous de celles qui furent prises de façon déterminante par le Président Giscard d'Estaing concernant le système monétaire européen et le Conseil européen.

Il existe un esprit européen, c'est évident. La convention de Schengen doit être un progrès dans ce sens. Ces accords ont été approuvés. Il convient aujourd'hui de les mettre en œuvre avec toute l'exigence et toute la vigilance que requiert l'ouverture d'un nouvel espace de liberté.

L'abolition des frontières intérieures et la libre circulation des personnes entre les pays signataires de l'accord doivent avoir effectivement pour contrepartie le renforcement de la sécurité dans ce nouvel espace.

Notre délégation pour les Communautés européennes l'a rappelé dans ses conclusions, et j'y insiste aujourd'hui, car il est essentiel, encore une fois, que plus de liberté soit synonyme de plus de sécurité.

S'y ajoute un aspect constitutionnel lié à l'avis exprimé par le Conseil d'État, aux termes duquel une révision de notre Constitution s'avérerait nécessaire pour nous permettre d'appliquer les accords de Schengen dans les mêmes conditions que les autres États signataires.

Le groupe UDF soutient le projet de loi portant révision de la Constitution aux motifs que cette procédure préserve la faculté ouverte à la France d'instruire en opportunité toute demande de droit d'asile, sans pour autant y être obligatoirement tenue ainsi que l'y obligerait aujourd'hui notre loi fondamentale.

Il faut ajouter que, sur un plan pratique on imagine peu aisément - ce serait en tout cas difficilement réalisable - de traiter toutes les demandes de droit d'asile, compte tenu que leur nombre a progressé de 300 000 à 400 000, voire 500 000, en Europe. Les accords de Schengen ont précisément pour objet de simplifier, en les rapprochant, les procédures liées au droit des personnes ?

Certes, on ne doit, chacun le sait, toucher à ce texte fondamental qu'est la Constitution que les mains tremblantes. Mais l'Europe est aujourd'hui une dimension presque naturelle de notre vie politique et de notre organisation administrative et juridique.

Nous devons donc nous adapter à cette évolution nécessaire. Mais j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité d'apporter une stabilité maximale à la mise en place du dispositif pratique, qui concerne notamment la mise au point du fichier du système informatique, et particulièrement du système d'échange d'informations en ce qui concerne les déboutés du droit d'asile.

L'Europe, on le dit, est en crise politique, morale, économique. Mais ce sont souvent à partir des crises qu'ont progressé les institutions européennes. Si les difficultés du moment mettent en évidence les faiblesses du système, eh bien ! faisons en sorte d'en réviser rapidement les mécanismes et les procédures.

Nous sommes favorables à la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle permettant de renforcer en l'adaptant le fonctionnement et l'organisation des institutions communautaires. Charles Millon, récemment, exprimait l'idée de créer un nouveau comité Spaak, chargé de l'examen de cette réforme nécessaire.

Il faut aussi et surtout réconcilier l'Europe et les citoyens, et faire en sorte que l'ouverture de l'Europe si nécessaire vers le monde le soit aussi vers l'ensemble des citoyens européens.

Comment réduire le déficit démocratique ? D'abord en associant davantage les Parlements nationaux à la vie communautaire.

La mise en place de la nouvelle procédure de l'article 88-4 de la Constitution a démontré cette absolue nécessité, mais il reste beaucoup à faire, notamment dans un domaine spécifique qui est celui du budget communautaire. Il m'apparaît que l'Assemblée nationale et le Sénat devraient contribuer à remédier à l'inadaptation croissante du droit budgétaire européen et à son évolution insuffisante au plan démocratique.

Ne pourrions-nous, monsieur le ministre, faire en sorte que le Parlement puisse exprimer son analyse et surtout son avis sur l'évolution des politiques et des dépenses communautaires avant même la fixation par le Conseil des ministres européens des perspectives financières pluriannuelles ? C'est, en effet, à ce moment que s'expriment les choix décisifs à moyen terme.

Dans le même ordre d'idées, ne pourrait-on réfléchir à l'élaboration d'une nouvelle procédure du vote du budget communautaire plus conforme au traité et à la démocratie que l'aménagement institutionnel de 1988 ?

Notre avenir sera européen et décentralisé.

L'avenir de l'Europe, c'est aussi un élargissement inéluctable. Et vous me permettrez d'évoquer nos pays voisins d'Europe centrale et orientale.

Ils ont écarté le communisme. Qu'avons-nous fait pour eux depuis ? Le retour de communistes au pouvoir dans ces pays ne peut-il être lié à la désespérance de ces pays, qui se sentent parfois rejetés par l'Europe ?

Au-delà de nos intérêts bien compris, il s'agit, je crois, d'une certaine idée de l'Europe et d'une certaine idée du rôle de la France dans l'Europe. N'oublions pas que le rôle de la France a été déterminant dans cette Europe centrale pendant trois siècles et que, il n'y a pas si longtemps, toutes les capitales européennes parlaient français !

L'ouverture de l'Europe si nécessaire sur le monde doit aussi, disais-je, se faire vis-à-vis des citoyens, dans une France plus décentralisée où serait mis en application réelle et à tous les niveaux ce principe de subsidiarité si essentiel.

Nous sommes Européens, et je suis une Européenne convaincue. J'ai confiance, monsieur le ministre, dans les efforts que vous menez, mais il faut donner plus de courage à l'Europe. Il faut lui donner plus de démocratie, lui donner aussi ce supplément d'âme sans laquelle elle ne saurait véritablement exister.

Et regardons l'avenir en face ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, messieurs les rapporteurs, mesdames les orateurs de la majorité, messieurs les orateurs de l'opposition (*Sourires*) mesdames, messieurs les députés, il me revient de compléter l'état de l'Union européenne qu'a commencé de brosser M. le ministre des affaires étrangères.

En hommage au rapporteur spécial de votre commission des finances, qui est un cinéphile averti et en particulier un amoureux du cinéma italien, je choisirai comme plan : hier, aujourd'hui et demain. (*Sourires.*)

En effet, nous devons, dans cette politique européenne de 1994, à la fois poursuivre ce qui est entrepris depuis quelques années, lancer ce qui est notre tâche d'aujourd'hui - le traité d'Union européenne - et préparer l'avenir, c'est-à-dire l'élargissement de la Communauté.

Hier, première partie : la Communauté.

Pendant les travaux de l'Union, notre bonne vieille Communauté européenne, si je puis dire, continue. Nous devons à la fois compléter le marché intérieur, sauvegarder les acquis de la réforme de la politique agricole commune, poursuivre la réforme des fonds structurels, adapter le programme-cadre « recherche » et poursuivre les efforts en faveur des pays tiers.

Compléter d'abord le marché intérieur. Il est réalisé depuis le 1^{er} janvier 1993. Il n'y a plus de contrôles aux frontières intérieures de la Communauté pour ce qui concerne les marchandises et les services, mais il reste encore des choses à faire en la matière.

La France a réalisé la transposition en droit interne de 83 p. 100 des directives permettant la réalisation du marché intérieur. Il nous reste trente-six textes à transposer. Nous ne sommes pas parmi les meilleurs dans ce domaine, puisque le Danemark, le Royaume-Uni, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg ont un taux de transposition encore supérieur au nôtre. Nous comblerons notre retard.

Il faut maintenant compléter le marché intérieur par plusieurs volets encore insuffisamment réalisés.

Il y a le volet des sanctions, tout d'abord. Le rapporteur spécial, M. d'Aubert, a eu raison d'insister sur le fait que les fraudes et les irrégularités étaient encore trop importantes au niveau communautaire.

Nous avons bâti, avec les 300 directives d'application de l'Acte unique, une magnifique construction juridique. Mais celle-ci souffre encore de la carence d'un véritable volet de sanctions, car, lorsque le droit communautaire, en matière financière comme dans d'autres domaines,

n'est pas respecté, la sanction, notamment pénale, et le déclenchement des poursuites relèvent de la compétence nationale.

La situation était très différente selon les Etats. C'est pourquoi nous avons demandé à la Commission européenne de dresser un bilan de l'application du droit communautaire et des sanctions dans les divers Etats d'ici à la fin de l'année et de nous faire des propositions pour améliorer cette situation, dans l'hypothèse où, ce que nous avons tout lieu de craindre, ce bilan se révélerait assez négatif.

M. d'Aubert a eu raison de beaucoup insister sur les fraudes au budget communautaire. L'une des questions qui nous sont posées est de savoir si nous sommes prêts, nous, Français, qui avons une administration, en particulier une administration financière, et des corps de contrôle particulièrement remarquables, à proposer une augmentation des moyens - moyens humains, administratifs, mais aussi juridiques - des organes de contrôle communautaires.

Car nous voyons bien que, sans une telle augmentation, il sera très difficile de savoir ce qui se passe chez certains de nos partenaires. Jusqu'à présent, nous avons eu une position plutôt frileuse dans ce domaine en défendant l'idée de la souveraineté nationale et de la compétence exclusive de nos corps de contrôle nationaux. Il est vraisemblable que notre intérêt bien compris commanderait un élargissement des moyens et de la compétence des corps de contrôle européens. Sommes-nous prêts à l'admettre ?

Un autre volet complémentaire du marché intérieur est naturellement le volet monétaire. Je n'y reviens pas. C'est l'objet de l'Union économique et monétaire prévue par le traité de Maastricht. Il est clair que, si nous ne revenons pas très vite à la stabilité monétaire entre nous, le marché intérieur ne fonctionnera pas. C'est la raison pour laquelle, demain, le Conseil européen annoncera solennellement le passage à la deuxième phase de l'Union économique et monétaire.

Enfin, parmi les volets manquants, figure, bien entendu, celui relatif à la libre circulation des personnes - Mme Ameline a insisté à juste titre sur son importance - qui a fait l'objet d'un autre traité, la convention de Schengen. Je n'y insiste pas car nous avons eu l'occasion d'en parler longuement hier et la nuit dernière à l'occasion de l'examen du projet de révision constitutionnelle qui va nous permettre de mettre notre législation en conformité avec cette convention en ce qui concerne, en particulier, la gestion en commun des demandes de droit d'asile.

A partir du 1^{er} février 1994, il n'y aura plus aucun contrôle douanier et policier aux frontières internes des sept Etats concernés, tant sur les marchandises que sur les personnes. Cela constituera une réalité très importante, notamment sur le plan psychologique, pour l'ensemble des citoyens européens.

Voilà pour le marché intérieur.

En ce qui concerne les autres politiques communes, j'évoquerai à mon tour l'agriculture. L'année 1994 va être une année difficile pour l'agriculture communautaire, vous l'avez tous rappelé, en raison non seulement des négociations de l'Uruguay round, mais également des difficultés qui apparaîtront dans l'application de la politique agricole commune du fait des phénomènes agrimonétaires.

S'agissant de l'agriculture, la détermination du Gouvernement est sans faille. Dès son entrée en fonction, le ministre de l'agriculture a demandé et obtenu de

Bruxelles des aménagements à la réforme de la politique agricole commune. C'est ainsi que l'indemnisation de la jachère a été portée de 45 à 57 ECU par hectare ; qu'il a été rendu possible de pratiquer la jachère permanente à hauteur de 20 p. 100 des surfaces à côté de la jachère « rotationnelle », comme disent les experts, de 15 p. 100 ; que les quotas laitiers ont été débloqués - M. le rapporteur spécial y a fait une allusion que le président de la commission des affaires étrangères a précisée - en particulier les 140 000 tonnes pour les zones de montagne qui avaient été gelées antérieurement.

Ce sont des points positifs. Mais, au-delà, il faut être conscient du fait que les troubles monétaires que connaît l'Europe depuis un an aboutissent à fausser le sens de la réforme de la politique agricole commune. Celle-ci visait à une maîtrise des grandes productions agricoles dans la Communauté en réduisant le niveau des prix garantis. Or les règles dites agrimonétaires ont des conséquences inverses sur ces prix garantis, par exemple sur ceux des céréales, qui auraient dû, dans tous nos pays, être réduits de 10 p. 100 pour l'actuelle campagne. Or, dans des pays tels que la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, où les monnaies ont été dévaluées de 20 à 30 p. 100 par rapport à l'ECU, les prix garantis agricoles, mais également les subventions de la politique agricole commune, ont, en fait, cette année, augmenté de 10 à 20 p. 100 au lieu d'être réduits.

Ces variations monétaires ont deux conséquences. La première est d'ordre budgétaire : ces variations coûteront en 1994, selon les évaluations actuelles, au moins 1,6 milliard d'ECU au budget du FEOGA. La seconde est d'ordre économique : elles ont un effet contraire à celui qui était recherché, puisque, dans plusieurs pays importants de la Communauté européenne, il y a désormais une incitation à produire davantage. J'insiste sur ce point : en 1994, nous devons prendre de nouvelles décisions difficiles pour sauver notre agriculture et pour sauver les acquis de la réforme de la politique agricole commune, et ce indépendamment de ce qui se négocie dans le cadre de l'Uruguay round.

En ce qui concerne les fonds structurels, il s'agit d'appliquer et de mener à bien la réforme qui a été adoptée en juillet dernier. Je me réjouis que, dans ce domaine, le gouvernement français ait obtenu satisfaction sur les principales priorités que l'Assemblée nationale avait elle-même définies dans la résolution qu'elle a votée le 25 juin dernier en application du nouvel article 88-4 de la Constitution.

Les fonds structurels vont représenter, pendant la période 1994-1999, sur six ans, 141 milliards d'ECU, dont environ 20 milliards l'année prochaine. Durant le 10^e Plan français, de 1989 à 1993, les fonds structurels ont représenté des sommes considérables pour le développement de nos régions. Ainsi, les contrats de plan Etat-régions ont bénéficié au cours de cette période d'à peu près 150 milliards de francs répartis de la façon suivante : environ 60 milliards en provenance de l'Etat, 50 milliards en provenance des régions et 45 milliards des fonds structurels de la Communauté européenne.

M. Jean-Claude Lefort. Oui, mais nous versons plus !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Dans six régions, les fonds en provenance de Bruxelles ont été supérieurs aux budgets d'investissement régionaux : c'est le cas de l'Auvergne, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mais aussi du Limousin, de Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon, de la Lorraine et de la Corse. De plus, en Corse et dans tous les départements d'outre-mer - la Martinique, la

Guadeloupe et la Réunion - les sommes en provenance des fonds structurels ont été nettement supérieures à l'addition des fonds venus de l'Etat et des budgets régionaux correspondants. C'est dire l'ordre de grandeur.

Pour les six années qui viennent, nous avons obtenu, dans le cadre de cette réforme, que l'objectif 1 s'applique désormais à trois arrondissements du département du Nord : Avesnes, Douai et Valenciennes ; que les objectifs 2 et 5 b fassent l'objet d'un partenariat, c'est-à-dire une quasi-codécision, entre la Commission européenne et les Etats membres, donc le Gouvernement français, pour la délimitation des zones aidées ; que l'objectif 4, c'est-à-dire l'aide aux travailleurs victimes de mutations industrielles, ne soit pas, conformément au souhait de l'Assemblée nationale, soumis à un zonage et que cet objectif puisse s'appliquer sur l'ensemble du territoire national ; que les programmes d'initiative communautaire, tels que le programme Konver, ne soient pas limités à des zones précises du territoire mais puissent bénéficier à des zones plus larges en fonction des besoins.

Enfin, et conformément à ce qu'ont dit plusieurs orateurs, nous insistons beaucoup pour que, dans le budget communautaire, les investissements en faveur des réseaux - qu'il s'agisse de réseaux de communication, d'énergie ou de télécommunications - bénéficient de crédits supplémentaires, à hauteur de 3 milliards d'ECU pour la période 1994-1999. Tel est le sens dans lequel la délégation française sera amenée à se prononcer sur les futurs schémas de communication correspondant à ces différents réseaux.

Voilà pour ce qui concerne la réforme des fonds structurels, réforme qu'il s'agit de poursuivre.

Pour ce qui est de la politique communautaire de recherche, vous savez qu'elle s'inscrit dans un effort pluriannuel. Le quatrième programme-cadre « recherche », qui portera sur la période 1994-1998, est en cours de mise au point ; il a fait l'objet, le 11 octobre dernier, d'une réunion des ministres de la recherche de la Communauté. De 12,5 à 13,1 milliards d'ECU y seront consacrés. Il représente environ 4 p. 100 - c'est peu, mais il s'agit de domaines très importants - de l'ensemble de l'effort de recherche dans nos douze pays et sera particulièrement consacré aux technologies de l'information, de la communication et à celle des matériaux.

Dans cette réforme des programmes-cadres « recherche », la France a trois objectifs : d'abord, faire en sorte que cette aide contribue davantage à la compétitivité des entreprises européennes, alors que jusqu'à présent elle intervenait uniquement à un stade pré-compétitif ; ensuite, faire en sorte qu'elle bénéficie davantage aux petites et moyennes entreprises, alors que, dans la période précédente, celles-ci n'ont bénéficié que de 13 p. 100 de la manne communautaire, ce qui est insuffisant ; enfin, faire en sorte que, dans le cas de la France, des entreprises travaillant dans nos régions, dans nos provinces, en bénéficient davantage, alors que, dans la période récente, plus des deux tiers des entreprises bénéficiaires étaient installées en région Ile-de-France.

Enfin, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier l'effort de la Communauté pour aider des pays tiers avec lesquels elle entretient des relations privilégiées. C'est le cas des pays d'Europe centrale et orientale - j'y reviendrai tout à l'heure, en réponse notamment aux observations de Mme Ameline. Le budget d'aide aux pays tiers représentera 4,4 milliards d'ECU l'année prochaine.

C'est le cas aussi, il ne faut pas l'oublier, des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui font l'objet d'un budget particulier, le fonds européen de développe-

ment, dans le cadre des accords de Lomé. Nous souhaitons que ces efforts soient poursuivis à un niveau élevé. Ce n'est pas parce que nous faisons plus pour l'Europe centrale et orientale que nous devons réduire les efforts accomplis en faveur de l'Afrique, bien au contraire.

Nous sommes en train de procéder à un examen à mi-parcours de l'application de l'accord de Lomé IV. Dans ce cadre, le Gouvernement a deux objectifs : d'une part, introduire une conditionnalité politique plus grande dans l'examen des programmes d'aide ; d'autre part, s'assurer que la concentration des efforts favorise bien les pays d'Afrique avec lesquels nous entretenons des relations anciennes. Je rappelle que, sur les quarante-sept pays considérés comme les pays les moins avancés au sens de l'ONU, trente-huit appartiennent à la zone de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Voilà donc pour hier. Bien entendu, la Communauté européenne doit poursuivre et compléter ce qui a été fait jusqu'à présent.

J'aurai l'occasion tout à l'heure de répondre plus particulièrement à la question évoquée par M. Muller à propos de Strasbourg, mais j'indique d'ores et déjà que nous comptons être particulièrement fermes dans la vérification de l'application de la décision du Conseil d'Edimbourg qui a confirmé Strasbourg comme siège du Parlement européen. Le Gouvernement fera tout ce qui relève de sa compétence pour obtenir cette consécration définitive. Il en sera question dès demain, à l'initiative du Premier ministre, au Conseil européen.

Deuxième partie : aujourd'hui.

Le 1^{er} novembre - quasiment aujourd'hui - le traité de Maastricht sera mis en œuvre. Qu'apporte ce traité ? Des compétences, des procédures et des institutions nouvelles, mais aussi un esprit nouveau.

S'agissant des compétences, celles de la Communauté sont légèrement accrues en matière d'environnement, de protection des consommateurs, d'enseignement, de formation professionnelle, de culture, de politique commune des visas, et en matière sociale avec le protocole social.

M. Jean-Claude Lefort. Parlons-en !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. A côté de la Communauté européenne est instituée une union avec de nouveaux champs de compétence que sont la monnaie, la politique étrangère et de sécurité commune, les affaires intérieures et la justice. M. le ministre des affaires étrangères en a parlé, je n'y reviens pas.

L'entrée en vigueur du traité apporte également des procédures nouvelles. Elles sont probablement trop nombreuses et trop complexes en ce qui concerne les procédures de décision, mais il nous appartiendra de les faire fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Je mentionnerai, en particulier, la procédure de codécision en vertu de l'article 189 B du traité sur l'Union européenne. Désormais, dans un champ de compétence qui correspond à peu près - c'est difficile à évaluer - à un quart ou à un tiers de l'ensemble du champ d'action de la Communauté européenne, le Parlement européen a les mêmes pouvoirs que le Conseil et partage avec lui un pouvoir de codécision.

Quant au Conseil, il sera amené, comme il le fait déjà depuis quelques mois, à changer le style de ses travaux et à distinguer parmi eux ceux qui relèvent de son rôle d'exécutif - je reprends certains propos de M. Myard et de Mme Catala - pour lesquels il ne changera pas de

style, de ceux qui relèvent d'un travail législatif. En effet, le Conseil a deux visages : il est un organe exécutif, mais il est aussi, en quelque sorte, une chambre législative.

Pour ce qui est de son activité législative, le Conseil ouvrira désormais ses délibérations davantage au public et rendra systématiquement publics les votes qu'il sera appelé à émettre.

Enfin, il est important de rappeler que, désormais, tous les ressortissants de la Communauté auront le droit de vote là où ils résident, à la fois pour les élections européennes et pour les élections municipales.

Le traité sur l'Union européenne crée aussi des institutions nouvelles : l'Institut monétaire européen et le comité des régions.

Après une concertation politique, notamment à l'intérieur des groupes de la majorité, le Gouvernement a décidé que les vingt-quatre membres qui représenteront la France au comité des régions se partageront pour moitié entre représentants des conseils régionaux et représentants des départements et des communes.

Enfin, signalons la création du poste de médiateur dont la nomination relève de la compétence du Parlement et qui permettra d'assurer une meilleure liaison entre tous les citoyens de la Communauté et les institutions communautaires.

Le traité sur l'Union européenne, c'est aussi des moyens financiers permettant d'assurer ces politiques nouvelles. Dans ce domaine, il faut saluer l'accord, qui est quasiment acquis, entre les deux branches de l'autorité budgétaire que sont le Parlement et le Conseil et qui permettra de porter le plafond des ressources de la Communauté de 1,20 p. 100 du produit intérieur brut - plafond actuel - à 1,27 p. 100 en 1999. C'est une hausse modérée qui montre bien la maîtrise du budget communautaire mais qui permettra le financement de ces politiques nouvelles.

Enfin, le traité sur l'Union européenne, c'est aussi un état d'esprit nouveau, avec l'apparition de la subsidiarité, concept qui doit beaucoup à l'actuel président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Je tiens à affirmer ici de manière très forte que, pour le Gouvernement français, la subsidiarité, ce n'est pas simplement un concept, un mot, c'est surtout un état d'esprit et une volonté politique. Cette volonté, nous avons voulu donner tout de suite une traduction concrète en proposant que, parmi les soixante projets de règlement et de directive qui sont actuellement devant le Conseil, l'on essaie en quelque sorte de « faire le ménage », en renvoyant devant les Etats membres un tiers de ces textes qui, en vertu de la subsidiarité, ne relèvent pas vraiment de la compétence communautaire et correspondraient à un excès de réglementation, de législation ou de bureaucratie communautaires.

En outre, le nouvel esprit introduit par le traité sur l'Union européenne, c'est aussi plus d'efficacité, plus de transparence et plus de démocratie. Je remercie Mme Catala d'avoir bien voulu dire que, notamment grâce à l'action de l'actuel gouvernement français, l'Europe est « remise sur ses pieds » et que le partage des responsabilités entre le Conseil, qui est l'organe de décision politique, responsable devant les peuples, et la Commission - qui a une vocation éminente, qui propose et qui exécute, mais n'est certes pas un organe de décision politique - est maintenant beaucoup plus clair et qu'on est revenu dans ce domaine à l'esprit et à la lettre du traité.

C'est avec la même volonté et le même état d'esprit que nous appliquons le nouvel article 88-4 de la Constitution. Je remercie M. le président Pandraud pour ses paroles aimables à propos de la qualité des rapports que le Gouvernement entretient avec la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, avec l'Assemblée nationale elle-même et avec le Sénat, pour appliquer cet article.

J'en arrive à la préparation de demain, c'est-à-dire aux élargissements futurs de la Communauté européenne, qui concernent deux zones différentes.

Des négociations sont actuellement menées avec la Suède, l'Autriche, la Finlande et la Norvège. M. le ministre des affaires étrangères a parlé des conséquences institutionnelles de cet élargissement ; je n'y reviens donc pas.

Au-delà, se pose le problème des perspectives que nous pouvons offrir aux pays de l'Europe centrale et orientale. Je répondrai à Mme Ameline que la France insiste sur la nécessité de rappeler à ces pays qu'ils ont vocation à nous rejoindre le moment venu, mais aussi de donner un contenu précis à la période de transition, concernant les relations commerciales et économiques, le dialogue politique et les garanties de sécurité ; nous devons en tout état de cause leur offrir l'égalité des droits, des chances et des opportunités dans leur marche vers l'Union européenne.

Deux approches sont possibles à l'égard de l'Europe centrale et orientale. La première consiste à désigner dès maintenant quels sont les bons élèves, à travailler uniquement avec eux et à rejeter les autres dans les ténèbres extérieures. Ce n'est pas notre conception. Pour nous, tous ces pays doivent être mis sur un pied d'égalité, sur la même ligne de départ, dans leur marche vers le rapprochement avec l'Union européenne. Définissons avec eux des critères de convergence permettant de mesurer le rapprochement de leur société politique et de leur économie avec les nôtres, et nous verrons ensuite, pas à pas, quels sont ceux qui sont bien placés pour nous rejoindre. Nous insistons beaucoup dans tous les colloques, dans toutes les négociations, en toutes occasions, sur ce principe fondamental de l'égalité des droits.

Voilà dans quel esprit le Gouvernement travaille pour appliquer les traités européens, compléter le marché intérieur et utiliser toutes les potentialités qu'offre le traité de l'Union européenne.

Chacun réalise que la politique européenne est en réalité totalement imbriquée dans l'ensemble de la politique du Gouvernement, dans sa politique étrangère, bien sûr, mais aussi dans sa politique économique. Dans quelques semaines vous sera soumis un projet de loi financière quinquennale dont l'objectif sera de ramener le déficit budgétaire de la France à un niveau lui permettant de participer pleinement à l'union monétaire, c'est-à-dire à un niveau inférieur à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut. Notre politique économique comme notre politique étrangère sont concentrées sur la réalisation de l'objectif de l'Union européenne. En soutenant la politique européenne de la France, vous soutenez par conséquent la politique gouvernementale, et réciproquement.

Il va y avoir un moment de vérité, dès demain, entre les Douze. Qui est prêt à appliquer - et jusqu'où ? - le traité de Maastricht dans la marche vers l'Union européenne ? Notre débat d'aujourd'hui et les votes qui nous attendent sont autant de moments de vérité pour la majorité parlementaire et pour l'ensemble des groupes politiques français, car ils indiqueront ce que nous, Français, voulons faire pour la construction de l'Europe.

Nous voulons une Europe qui défende, mieux que par le passé, les intérêts légitimes de la France. En même temps, nous voulons parfaire cette vision de la construction européenne qui est depuis quarante ans la vision française et qui est celle dont l'Europe tout entière a besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Je rappelle que celles-ci sont appelées par périodes successives de quinze minutes par groupe.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à M. Pierre Garmendia, pour poser deux questions.

M. Pierre Garmendia. Monsieur le ministre, la France a reçu la semaine dernière le premier responsable de l'OLP, M. Yasser Arafat. C'est à la France que le leader palestinien a réservé sa première visite. La solution du problème palestinien concerne en effet la France et l'Europe plus que d'autres : Israël, la Palestine sont à nos portes. Leurs querelles centenaires pèsent sur la stabilité d'une région stratégique pour nous comme pour nos voisins. Les Palestiniens, mais aussi les autorités israéliennes, ont besoin de l'Europe pour gagner le pari de la paix.

La politique d'équilibre raisonné voulue par le Président de la République porte aujourd'hui ses fruits. Il s'agit donc de transformer l'essai car il y a une attente pressante. L'accord du 13 septembre a besoin pour réussir de coups de pouce concrets. A Jéricho et à Gaza, on doit mesurer très vite le bien-fondé de la négociation. La diplomatie, pour aller de l'avant, doit pouvoir être relayée par le développement. L'intérêt bien compris de l'Europe est de débloquer rapidement les crédits nécessaires au décollage économique de Gaza et de Jéricho.

Le groupe socialiste souhaite une déclaration du Gouvernement. D'ailleurs, son président, M. Martin Malvy, a fait une demande en ce sens à la conférence des présidents. Nous sommes nombreux à attendre ce débat, monsieur le ministre, mais j'aimerais d'ores et déjà savoir si la France a prévu de poser la question à ses partenaires européens le 29 octobre.

Une proposition conjointe pourra-t-elle être faite au comité international chargé de coordonner l'aide, en ce qui concerne les sommes mobilisables mais aussi leur affectation ?

Ma deuxième question est relative à l'Europe des citoyens, dont vous avez un peu parlé. Demain, les chefs d'Etat et de gouvernement européens se réunissent en sommet extraordinaire. A cette occasion, ils doivent aborder des problèmes sur lesquels il n'y a pas, pour l'instant, de convergence naturelle : la mise en place de l'UEM, la réforme institutionnelle, le GATT.

Tout le monde est d'accord en ce qui concerne l'Europe des citoyens. La Communauté doit briser le carcan technocratique qui lui est souvent, à tort d'ailleurs, reproché ; les états généraux des communes d'Europe ont rappelé cette exigence les 22 et 23 octobre derniers.

En tant que député, mais aussi en tant qu'élu local, je pense qu'il y a, comme l'a dit le Président de la République à Strasbourg, un manque d'Europe, un manque de citoyenneté européenne. La coopération intergouvernementale, qui est incontournable, ne permet pas de pallier ce manque. Les collectivités locales doivent pouvoir être entendues et écoutées. Le traité de Maastricht a prévu la mise en place d'un comité des régions. Celle-ci est-elle inscrite à l'ordre du jour du sommet extraordinaire ?

Mme Ségolène Royal. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous avez raison d'insister sur l'importance que revêt le soutien économique au processus de paix au Proche-Orient, après l'accord historique qui a été conclu entre le gouvernement d'Israël et l'OLP.

La France et la Communauté européenne ont réagi très vite à cette bonne nouvelle. En particulier, 20 millions d'ECU ont été débloqués pour aider à la mise en place de nouvelles institutions palestiniennes, tandis que la France, bilatéralement, ouvrait 20 millions de francs de crédits. S'y ajoutent 60 millions d'ECU en faveur des territoires occupés, qui avaient été ouverts au lendemain de la guerre du Golfe et qui sont en cours de consommation. Enfin, dans le cadre d'un programme à moyen terme, la Commission européenne a proposé une aide de 500 millions d'ECU sur cinq ans, dont 250 millions de don, pour favoriser le développement économique des territoires occupés. Cette proposition de la Commission n'a pas encore fait l'objet d'une décision du Conseil. La France, pour sa part, la trouve trop timide et a proposé que cette aide soit doublée et portée à 1 milliard d'ECU, notamment pour inciter les autres pays avec lesquels Israël a engagé des négociations bilatérales, tels la Jordanie, le Liban et la Syrie, à participer positivement au processus de paix.

Soyez assuré que la France fera tout ce qui dépend d'elle pour convaincre ses partenaires de faire l'effort que l'on attend de nous pour parachever ce processus de paix.

En ce qui concerne la citoyenneté européenne, vous avez raison d'insister sur le fait que c'est l'une des innovations les plus intéressantes du traité de Maastricht. Elle comprend la reconnaissance d'un droit, pour tous les ressortissants de la Communauté européenne, à la libre circulation, à la liberté d'installation, de séjour et de travail dans la Communauté. Elle comporte aussi de nouveaux droits de vote et d'éligibilité, sur lesquels je ne reviendrai pas car j'y ai déjà fait allusion dans mon intervention. Elle prévoit enfin une association plus étroite des collectivités locales au processus de décision communautaire, avec la mise en place d'un comité des régions.

Juridiquement, au niveau de la France, la désignation des vingt-quatre représentants dépend du Gouvernement, d'un acte réglementaire que nous sommes en train de préparer. Le Gouvernement, je le répète, souhaite que, sur les vingt-quatre représentants de la France, une moitié représente les conseils régionaux et l'autre moitié les départements et les communes.

Les organisations représentatives des collectivités locales ont été saisies en vue de faire des propositions au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, qui a la charge de ce dossier au sein du Gouvernement. Nous ferons le point demain, au Conseil européen, sur la procédure qui a été engagée par les divers Etats pour désigner leurs représentants. Un léger retard sera dû au fait que nos amis portugais ont des élections régionales dans le courant du mois de décembre et ne seront vraisemblablement pas en mesure de désigner leurs représentants avant cette date. Notre souhait est que ce comité puisse se mettre en place le plus rapidement possible, et nous attendons beaucoup des avis qu'il pourra rendre.

M. le président. Nous passons au groupe RPR.

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Ma question porte sur l'élargissement de la Communauté et sur l'avenir de ses institutions. Elle n'est donc ni la première ni la dernière sur ce sujet. Cela prouve l'intensité de nos préoccupations. En réalité, nous attendons beaucoup de l'Europe, même si nous jugeons parfois sévèrement son fonctionnement quotidien.

Les négociations visant à élargir la Communauté en direction des pays de l'AELE vont maintenant entrer dans leur phase terminale. Se pose donc la question de l'adaptation des institutions actuelles de la Communauté à seize membres, et ultérieurement à vingt, voire plus, car nous sommes nombreux – et vous avez évoqué ce sujet, ainsi que le M. le ministre des affaires étrangères – à souhaiter que les pays de l'Europe centrale puissent s'agréger à la Communauté européenne, même si nous savons que ce processus sera sans doute plus rapide en matière de rapprochement politique qu'en matière d'intégration économique.

Les institutions de la Communauté sont celles du traité de Rome. Elles n'ont pratiquement pas été touchées par les premiers élargissements, qui n'ont fait qu'adapter les règles de majorité et enfler le nombre des commissaires.

Certes, l'Assemblée parlementaire, autoproclamée Parlement européen, a été élue au suffrage universel en 1979. Depuis, ses prérogatives ont été étendues en ce qui concerne certaines procédures, avant même que le traité de Maastricht n'aille plus loin dans les domaines où jouera la codécision.

Mais la réalité sociopolitique n'a guère évolué et le débat autour du déficit démocratique est toujours d'actualité – M. Juppé en a d'ailleurs parlé tout à l'heure. Ce déficit ne risque-t-il pas d'être encore plus grave demain ?

En effet, est-il raisonnable de remettre à plus tard, au motif que l'exercice serait difficile, une révision du rôle de la représentation des nations qui composent l'Europe communautaire, du processus décisionnel, des règles de majorité, de la place respective de la Commission, du Conseil et du Parlement dans des équilibres différents du fait de la présence de plusieurs « petits Etats » supplémentaires ?

N'est-il pas préférable d'aborder dès maintenant la question, sans attendre que le prochain élargissement soit effectif, car celui-ci rendrait sans doute plus délicat encore l'exercice auquel, de toute manière, il faudra procéder.

Monsieur le ministre, compte tenu du rythme des négociations d'élargissement, et pour autant que le Gouvernement soit convaincu de la nécessité de faire prévaloir une évolution des institutions de la Communauté, pouvez-vous nous dire quel calendrier vous envisagez pour ce nouveau débat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous mettez le doigt sur un problème très délicat, un vrai problème politique, très important.

Les rédacteurs du traité de Maastricht, s'étant rendu compte, dans un mouvement de modestie, qu'ils n'étaient pas allés jusqu'au bout dans l'adaptation des institutions communautaires à cet élargissement de compétences que représentait l'union politique, ont prévu dans le traité un rendez-vous en 1996 pour moderniser et fixer de manière plus permanente les nouvelles institutions de la Communauté.

Mais, avant même cette date, nous nous sommes fixé comme objectif politique de parvenir au 1^{er} janvier 1995 à l'entrée dans la Communauté, dans l'Union européenne, de quatre pays : l'Autriche, la Suède, la Finlande et la Norvège. Nous nous rendons bien compte que cet élargissement pose les problèmes institutionnels que vous soulevez.

Je prendrai un seul exemple, celui du nombre des membres du Parlement européen. J'ai été élu dans ce Parlement en 1989 ; à l'époque, nous étions 518 membres. Si nous continuons de respecter les normes que nous appliquons depuis trente ans, il y aura à la fin de la prochaine procédure d'élargissement 650 députés européens, et un millier lorsque nous aurons fait entrer dans la Communauté les pays d'Europe centrale et orientale. Le Parlement européen sera devenu une sorte de soviet suprême ingouvernable, qui ne pourra pas remplir les fonctions d'une assemblée parlementaire.

Nous n'en faisons pas un préalable, pas plus que quiconque, mais, parallèlement à la négociation des traités d'adhésion, nous devons réfléchir entre nous aux adaptations, limitées mais cependant importantes, rendues nécessaires par l'entrée de nouveaux membres dans la Communauté, et en particulier réfléchir sur la pondération des droits de vote au Conseil, sur la rotation des présidences, sur la composition de la Commission et sur le nombre des députés européens.

C'est la raison pour laquelle le chancelier Kohl et le Président de la République française, dans la lettre qu'ils ont adressée, hier, à la présidence helvète, ont proposé que ces sujets donnent lieu à étude, parallèlement à la négociation des traités d'adhésion avec les quatre pays de l'Association européenne de libre-échange.

C'est un point politique important parce que nous savons que les parlements nationaux, et en particulier l'Assemblée nationale française, seront très vigilants en ce qui concerne la pondération des pouvoirs des uns et des autres dans les nouvelles institutions européennes.

Mme Nicole Catala. Absolument ! Très vigilants !

M. le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. La Communauté européenne préleve, pour son financement, 90,8 milliards de francs sur le budget français. C'est beaucoup, surtout dans un contexte économique difficile. Notre pays est le second contributeur. Les retours sont plus limités, puisqu'ils sont estimés à environ 55 milliards de francs.

La commission des finances, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, s'est également inquiétée de la fraude, qui est évaluée entre 10 et 15 p. 100 des finances communautaires. C'est considérable et anormal.

Mais si la Communauté draine des fonds de plus en plus importants, elle élabore aussi beaucoup de directives, notamment en matière d'environnement. Je suis particulièrement attaché à l'environnement, chacun le sait, mais force est de constater que ces directives ont des incidences financières parfois lourdes pour le monde économique et pour les collectivités territoriales ; je pense notamment aux directives sur l'eau potable, sur les eaux usées, sur les déchets, sur la mise aux normes des usines d'incinération.

Monsieur le ministre délégué, pourriez-vous nous donner des indications chiffrées sur le coût de ces directives pour l'ensemble de nos activités économiques, mais aussi pour nos collectivités territoriales ? Pourriez-vous nous assurer que ces directives sont appliquées de la même

manière par tous les Etats membres et que nous allons bien vers ce que je souhaite, c'est-à-dire vers une Europe de l'environnement ?

Pourriez-vous nous indiquer comment la Communauté effectue cette vérification ? L'Europe se bâtit, comme nous le souhaitons, mais n'assiste-t-on pas parfois à ce que j'appellerai un véritable dumping par l'environnement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, la manière même dont vous avez posé votre question montre bien que la réglementation de l'environnement revêt des aspects différents, dont certains peuvent paraître contradictoires.

D'un côté, nous avons besoin de règles, de normes, de façon à réduire la pollution et à mener une action, notamment préventive, qui soit efficace ; de l'autre, si ces règles et ces normes sont trop exigeantes et rencontrent des difficultés d'application ou se heurtent à la mauvaise volonté de nos partenaires, soit à l'intérieur de la Communauté, soit en dehors, elles risquent d'avoir un effet contraire à celui escompté, et nuire à la compétitivité de nos entreprises.

Vous souhaitez des chiffres. Il est très difficile de connaître le surcoût que des normes peuvent imposer à des entreprises. Il faudrait d'ailleurs tenir compte de ce que les économistes appellent les « externalités » dont bénéficient certaines entreprises du fait du respect des normes par d'autres.

Cependant, je vais vous donner quelques indications.

Nous essayons d'obtenir de la Commission européenne un allègement des directives qui vont manifestement trop loin dans l'effet normatif. Par exemple, la directive « eau potable » de 1980 instaure une limitation globale des pesticides qui ne correspond à aucune toxicité générale des produits concernés. Elle impose des tests inutiles et des traitements coûteux. Il faut donc l'alléger.

Mme Ségolène Royal. C'est une mauvaise action !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vois que j'ai les encouragements de Mme Royal. (*Sourires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Ségolène Royal. Certes non !

M. le président. Je vous en prie, madame Royal. Vous n'avez pas la parole !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. De la même manière, nous veillons à ce que les mesures prises soient proportionnelles aux objectifs poursuivis. En ce qui concerne notamment les hydrochloro-fluorocarbones, la France ne suit pas les propositions de la Commission, qui nous paraissent excessives.

Mme Ségolène Royal. C'est bien dommage !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Quant au dossier des emballages et des déchets d'emballages, l'objectif de parvenir en dix ans à un taux de valorisation de 90 p. 100, tel qu'il est proposé, n'est pas sérieux.

Mme Ségolène Royal. Ça alors !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous souhaitons que des objectifs réalistes soient fixés.

Mme Ségolène Royal. Au moins, les choses sont claires !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous souhaitons également que les études d'impact des normes sur l'activité des entreprises soient faites dans les conditions les plus rigoureuses.

Enfin, lorsque des directives sont prises avec notre accord, nous sommes très vigilants sur leur application par tous. Ainsi, la France, à propos du système de taxe belge sur les emballages qui pénalisent nos verriers et nos producteurs d'eau minérale, a déposé un recours pour éviter que nos entreprises ne soient pénalisées par l'attitude de nos voisins.

Cela dit, nous restons bien entendu attachés à ce que l'Europe soit, dans tous les domaines, un modèle de politique de l'environnement intelligent et efficace. C'est dans cet esprit que le ministre de l'environnement suit les travaux du Conseil compétent.

Mme Ségolène Royal. Tout cela est grave !

M. le président. La parole est à M. Alain Poyart.

M. Alain Poyart. Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur la profession de commissaire en douane.

La profession de commissaire en douane a été clairement définie, par arrêté du 24 décembre 1986, par la formule suivante : « Accomplissement pour autrui des formalités en douane nécessitant un agrément du ministère des finances et diverses obligations. »

Il est évident que les commissaires ont été touchés de plein fouet par l'ouverture, le 1^{er} janvier dernier, des frontières du marché intérieur de la Communauté européenne, car il a signifié la disparition des formalités douanières intracommunautaires. Dans le Nord particulièrement, il en est résulté un sinistre brutal pour quatre-vingts entreprises employant plusieurs milliers de salariés. Certes, un plan social a été établi. Prévu initialement jusqu'au 31 août, il a été prolongé jusqu'à la fin de cette année.

Un premier bilan de ses effets a-t-il été dressé et une prolongation éventuelle est-elle envisagée ?

Il convient par ailleurs d'examiner la situation des communes dont certaines ont essuyé ou essuieront des pertes importantes de taxe professionnelle. Quelles sont les actions engagées en leur faveur ?

Enfin, je souhaite que s'exerce, sur ce dossier, non seulement la solidarité nationale, mais aussi la solidarité européenne, puisque c'est à la suite d'une réglementation communautaire que la profession de transitaire en douane a été sinistrée.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, je tiens d'abord à vous confirmer que le plan social en faveur des commissaires en douane sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1993. Un bilan sera établi en fin d'année et l'on décidera à ce moment-là s'il est nécessaire de le prolonger.

Ce plan concerne 7 000 salariés. Je rappelle que le nombre total des salariés commissionnaires en douane était de 15 000, et que tous ne sont pas touchés par la disparition des frontières internes, puisqu'il reste les frontières externes. A l'heure actuelle, 80 p. 100 des 7 000 salariés concernés sont en congé de conversion pour une durée de vingt-quatre mois et 20 p. 100 sont d'ores et déjà reclassés.

Le Gouvernement a pris des mesures fiscales en autorisant les entreprises à constituer, au 31 décembre 1991 et 1992, des provisions hors impôts pour le versement d'indemnités de licenciement.

Par ailleurs, la Communauté a également pris des mesures puisque, comme vous l'avez rappelé, c'est à la suite d'une décision communautaire, que nous avons tous évidemment approuvée, que ce problème social s'est posé.

Ainsi, dans le cadre des fonds structurels, le fonds social européen permet de financer à hauteur de 300 millions d'ECU la formation professionnelle des personnes menacées de chômage. Le programme d'initiative communautaire INTERREG affecte 100 millions d'ECU à la restructuration des entreprises, à la reconversion et au réaménagement des zones de traitement des marchandises aux frontières ainsi qu'à la création d'emplois de remplacement.

En outre, une ligne spéciale de 2 millions d'ECU pour la réalisation des projets individuels a été ouverte au titre du budget de 1992.

Le règlement du 17 décembre 1992 permet également de financer, à hauteur de 30 millions d'ECU, des actions en faveur des zones les plus affectées par la suppression des formalités et des contrôles douaniers aux frontières. A l'intérieur de cette somme, l'allocation destinée à la France s'élève à 6,140 millions d'ECU. Aucune aide directe n'est prévue pour les collectivités locales frappées par une réduction de taxe professionnelle, mais, par le biais de cette allocation, elles pourront bénéficier d'aides indirectes.

M. le président. Nous en arrivons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Le Conseil des ministres de la Communauté a arrêté, au mois de juillet dernier, les règlements relatifs à la nouvelle réforme des fonds structurels, qui développera ses effets sur les six prochaines années, soit de 1994 à 1999.

Le calendrier de mise en œuvre de cette réforme prévoyait qu'à la fin octobre devaient intervenir l'adoption par la Commission européenne de la liste des zones éligibles à l'aide communautaire, ainsi que l'adoption de l'enveloppe financière totale pour chaque Etat, puis pour chaque région.

La Commission a récemment annoncé le montant des fonds qui seront destinés aux régions de l'objectif 1 de notre pays : 2 190 millions d'ECU. Les régions bénéficiaires sont les départements d'outre-mer, la Corse et les trois arrondissements du Nord de la France que vous avez cités tout à l'heure. Ce montant représente plus du double des financements perçus pendant la période précédente - 888 millions d'ECU. Il s'agit donc d'un élément très positif.

A l'inverse, les enveloppes destinées aux régions en reconversion industrielle, relevant de l'objectif 2, et aux régions rurales, relevant de l'objectif 5 b, ne sont pas encore connues. Quelle est la cause du retard constaté pour cette détermination et quelle est la politique actuellement menée par la délégation à l'aménagement du territoire pour ce qui concerne l'établissement de la carte des zones françaises qui seront aidées par les fonds européens ?

Par ailleurs, les élus nationaux que nous sommes sont très attachés à l'instrument essentiel de développement régional que constitue la PAT, la prime à l'aménagement du territoire. Or celle-ci est régulièrement remise en cause par la Commission dans la mesure où la carte de la PAT ne correspond pas toujours à celle des zones éligibles à l'aide européenne. Il y a donc des divergences. Vers quelles solutions s'oriente-t-on ?

En résumé, le problème de fond qui se pose à travers ces différents éléments, notamment le dernier, est le suivant : le Gouvernement est en train de mettre en place les bases d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire ; comment la mise en œuvre des fonds structurels, dont les règlements sont déjà arrêtés, pourra-t-elle être coordonnée avec la future politique nationale d'aménagement du territoire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, pour les objectifs de catégorie 2, c'est-à-dire ceux qui intéressent les zones soumises à reconversion industrielle, et 5 b, c'est-à-dire ceux qui concernent les zones rurales en difficulté, et en particulier celles menacées de désertification, il n'y a pas de retard : la France a notifié ses propositions de zonage à Bruxelles, le 5 octobre dernier. Vous savez que, depuis la réforme des fonds structurels, la délimitation reste de la compétence de la Commission européenne, mais celle-ci doit se concerter étroitement avec nous - il s'agit donc, en quelque sorte, d'une codécision.

Dans deux à trois semaines, la Commission européenne devrait nous faire part de ses observations sur les propositions que nous avons faites. A ce moment s'engagera le dialogue qui devrait déboucher sur une délimitation définitive.

Dans nos propositions, nous avons tenu le plus grand compte - parfois même nous les avons intégralement reprises - de celles qui avaient été formulées au niveau régional par les conseils régionaux et les préfets de région.

En ce qui concerne la prime d'aménagement du territoire, nous sommes également en cours de négociation avec la Commission. Je fais miens votre analyse et votre objectif, qui est d'obtenir que la carte des zones aidées au titre de la prime d'aménagement du territoire soit aussi peu réduite que possible.

Enfin, le Gouvernement a la ferme intention de s'assurer que la politique régionale définie au niveau européen, à travers l'ensemble des fonds structurels, est cohérente avec la politique régionale que les Français souhaitent pour eux-mêmes. Dans le cadre de la réflexion et du débat national sur les orientations à long terme de notre politique d'aménagement du territoire engagés par le Gouvernement, le volet européen est un des volets essentiels. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons être en mesure, ce qui devrait être le cas d'ici à la fin de l'année, de préciser à chacune des régions les moyens et le régime juridique dont elle bénéficiera pour les cinq ans qui viennent dans le cadre de la réforme des fonds structurels européens, de manière qu'elle puisse en tenir compte pour la définition des objectifs de sa politique de développement sur cette période.

M. le président. La parole est à M. Patrick Hoguet.

M. Patrick Hoguet. Monsieur le ministre, je prolongerai quelque peu la question qui vous a été posée sur le problème institutionnel en vous demandant des précisions sur deux points.

S'agissant du calendrier, je ne reviendrai pas en détail sur ce qui a été dit par mon collègue Yves Van Haecke, mais je voudrais, pour être sûr de vous avoir bien compris, que vous me disiez si, dans l'esprit du Gouvernement, les négociations d'adhésion ne devraient pas être conclues seulement après qu'auront été définies, sur le plan institutionnel, les réformes que vous appelez de vos vœux.

En effet, si nous ne sommes pas en mesure de proposer aux pays candidats autre chose qu'une déclaration d'intention un peu vague sur la réforme institutionnelle qui devrait intervenir ultérieurement, nous risquons d'être confrontés à des difficultés. Si, en revanche, la réforme institutionnelle a déjà fait l'objet de décisions sur le plan communautaire, il s'agira alors d'un acquis communautaire que les pays adhérents devront recevoir comme tel, et donc approuver.

J'en viens au fond de la réforme institutionnelle.

A ce sujet, vous nous avez donné un certain nombre d'éléments et M. le ministre des affaires étrangères nous a entretenu d'aménagements pragmatiques. M. le Premier ministre a indiqué ce matin que, de son point de vue, un rééquilibrage politique était nécessaire entre les pouvoirs du Conseil et ceux de la Commission. Nous sommes très nombreux à partager cette façon de voir. Mais n'y a-t-il pas un autre élément que nous devrions évoquer, et si nous ne le faisons pas, nos partenaires, notamment les Allemands, ne le feraient-ils pas de façon insistante ?

En effet, ne convient-il pas de donner à ce rééquilibrage politique en faveur des gouvernements une contrepartie plus forte en ce qui concerne le contrôle démocratique à l'intérieur des institutions européennes ?

Certes, nous avons accompli des progrès et, à cet égard, la procédure de l'article 88-4 de la Constitution, à laquelle vous vous prêtez avec beaucoup de volonté et de compétence, est un élément très important. Mais ne doit-on pas se demander également si un système où le Parlement européen et le Conseil partageraient demain un pouvoir législatif allant au-delà de ce qui est prévu par l'article 189 ne devrait pas faire l'objet d'une réflexion aux niveaux national et communautaire ? Si nous demandons un rééquilibrage en faveur du Conseil des ministres, nous n'échapperons pas à la question de savoir si le Parlement européen doit, demain, avoir, sur le plan législatif et celui du contrôle, des pouvoirs accrus permettant au contrôle démocratique de s'exercer d'une façon plus forte.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, nous ne pouvons pas faire d'une adaptation institutionnelle un préalable à l'adhésion à la Communauté des quatre pays actuellement candidats à partir du moment où le Conseil européen, à trois reprises - à Lisbonne, puis à Edimbourg et à Copenhague -, a indiqué qu'en principe cette adhésion se ferait dans le cadre institutionnel actuel.

En revanche, nous considérons que le problème doit être traité à cette occasion, parallèlement et simultanément. Nous savons que le Parlement européen, qui l'a dit dans des résolutions, et la plupart des parlements nationaux, notamment le Parlement français, seront particulièrement vigilants sur cette partie des traités d'adhésion au moment où ceux-ci leur seront soumis à fin de ratification.

Sur des sujets tels que la pondération des droits de vote au Conseil, la composition de la Commission, la rotation des présidences, il est donc souhaitable de parvenir à un accord à douze, d'en parler ensuite avec les candidats à l'adhésion et de faire en sorte que le problème soit réglé à l'occasion des traités d'adhésion.

Sur le second point que vous évoquez, vous avez tout à fait raison de dire qu'un des défauts des institutions communautaires actuelles, c'est qu'elles sont insuffisamment

démocratiques. En réalité, elles ont deux défauts : elles sont insuffisamment démocratiques et insuffisamment efficaces.

Un rendez-vous est prévu par le traité de Maastricht pour 1996. Il sera postérieur aux adhésions. Mais je suis persuadé que les uns et les autres auront à cœur de saisir l'occasion de la campagne des prochaines élections européennes pour réfléchir au problème et proposer des solutions.

C'est éclairés par les résultats de cette campagne et de ces élections que nous pourrions envisager la préparation de l'exercice qui nous est proposé pour 1996.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Dominique Paillé.

M. Dominique Paillé. Monsieur le ministre, l'une des raisons fondamentales d'une certaine désaffection d'une grande partie de l'opinion publique, en France notamment, pour la construction européenne est probablement l'incapacité des pays membres de la CEE à apporter ne serait-ce qu'une ébauche de solution au problème du chômage.

Nous-mêmes, défenseurs de l'idée européenne, avons fondé une partie de notre argumentation en faveur du traité de Maastricht sur la plus grande propension d'une Europe plus unie et plus solidaire à assurer corrélativement croissance économique et progrès social.

Certes, aujourd'hui, le traité de Maastricht n'est pas encore entré en application, mais l'urgence commande de ne pas attendre cette date pour agir.

Je souhaite donc que vous nous indiquiez quelles sont les initiatives, indispensables, que le Gouvernement français entend prendre vis-à-vis de nos partenaires pour enrayer les effets dévastateurs du dumping et des délocalisations, pour poursuivre la construction de l'Europe sociale et, surtout, pour relancer l'activité au niveau communautaire.

Dans ce cadre, quel est, très concrètement, le contenu de l'initiative de croissance dont on nous parle et qui devrait être examinée très prochainement par le Conseil européen ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que si une certaine désaffection à l'égard de l'Europe s'est manifestée dans la plupart de nos pays, c'est parce que l'on a jugé l'Europe insuffisamment efficace pour traiter quelques grands sujets pour lesquels on a manifestement besoin d'elle, en particulier l'emploi.

Certes, on oublie trop souvent que la construction européenne a été un facteur permanent de création d'emplois depuis l'origine : depuis 1957, il ne s'est pas passé une année sans que l'augmentation de nos exportations vers nos partenaires européens ne soit supérieure au taux de croissance de notre production intérieure. L'Europe a donc été en permanence pour la France un facteur d'expansion et de création d'emplois. En outre, le grand marché a contribué à rendre plus compétitives nos entreprises, et il a été, à ce titre, un facteur positif.

Cela étant, dans la situation de récession économique sans précédent que connaissent aujourd'hui nos pays, il faut faire davantage. C'est dans cet esprit que, l'année dernière, le Conseil européen avait décidé ce qu'on a appelé « l'initiative européenne de croissance » tendant à mettre en place un mécanisme de prêt de 5 milliards d'ECU par le biais de la Banque européenne d'investisse-

ment pour financer, en particulier, des investissements dans les secteurs du transport, de l'énergie, des télécommunications, de l'environnement, reflétant ainsi la priorité donnée au réseau transeuropéen. Cette dotation de 5 milliards a été accrue de 3 milliards d'ECU au conseil européen de Copenhague et, à l'heure actuelle, 3 milliards d'ECU ont été engagés.

Hier matin, le conseil des ministres français a adopté un projet de loi, qui vous sera soumis très prochainement, visant à adapter les statuts de la Banque européenne d'investissement pour mettre en place un fonds européen d'investissement destiné à accorder des prêts et des garanties de prêt aux petites et moyennes entreprises, en particulier.

Cela ne suffit pas car, entre-temps, la récession s'est aggravée. C'est pourquoi, au même Conseil européen de Copenhague, nous avons demandé à la Commission de faire des propositions concrètes pour un nouveau programme de financement d'investissement, soit par l'emprunt, soit par d'autres ressources, et pour l'établissement d'un calendrier permettant aux chefs d'Etat et de gouvernement de prendre une décision définitive en décembre prochain au Conseil européen « ordinaire », en quelque sorte, de Bruxelles II. Je puis vous indiquer que la France soutiendra dans leur principe les propositions de la Commission européenne.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons au groupe RPR.

La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, vous nous avez indiqué tout à l'heure l'imminence d'un accord interinstitutionnel organisant le financement de la Communauté pour les cinq ans à venir. Ne pensez-vous pas néanmoins que cet accord, tel qu'il est prévu, consacrera un grand décalage entre les ambitions affirmées et les moyens mis à la disposition des politiques communautaires ? Ce n'est pas moi qui me plaindrai d'une limitation de la progression des dépenses en pourcentage du PIB, mais je voudrais, non pas protester contre l'importance de la participation française - encore que je la trouve élevée - du moins vous faire part de mon inquiétude sur la dégradation du solde de la France.

En effet, nous sommes de plus en plus contributeurs nets, en raison essentiellement du changement de nature de la politique agricole commune - avec une baisse des restitutions et une augmentation des primes, lesquelles ne touchent pas les mêmes pays - ainsi que de la croissance des fonds structurels, pour lesquels il me paraît indispensable maintenant de marquer un temps d'arrêt.

Une question me vient immédiatement à l'esprit : croyez-vous que, pour 1994, il soit raisonnable de voter un budget agricole qui accuse déjà un déficit de l'ordre d'un milliard d'ECU entre les besoins exprimés et le respect de la ligne directrice ?

En outre, ne pensez-vous pas déraisonnable d'ajouter aux difficultés en prenant des mesures agrimonétaires comme les *switch over* ou le gel de certaines monnaies fortes ? A mon avis, il serait préférable de revenir aux dispositions du marché unique, qui prévoient de transformer immédiatement en monnaie nationale, et sans plus, les prix fixés en ECU.

Le deuxième point sur lequel je voudrais vous interroger porte sur les dépenses administratives. Pensez-vous que les crédits prévus peuvent couvrir les dépenses de fonctionnement des institutions, notamment la prise en charge du nouvel édifice de Bruxelles - que certains ont appelé « le Caprice des dieux » en raison de son coût, de

sa somptuosité et aussi de sa forme - et celle du nouveau siège en projet à Strasbourg ? Si la réponse est non, ne pensez-vous pas que c'est une manière pernicieuse d'écarteler le maintien du siège du Parlement dans cette capitale européenne ? En effet, on ne manquera pas d'invoquer des raisons matérielles de bon sens pour démontrer qu'on ne peut pas financer deux projets aussi importants. C'est pour moi une très grande inquiétude. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de problèmes matériels, on remette en cause l'autorité de Strasbourg, lieu du siège du Parlement européen.

M. Yves Van Haecke. Très bien !

M. le président. la parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous avez raison de mettre l'accent sur les difficultés budgétaires que le FEOGA-garantie connaîtra pendant l'année 1994.

Il est exact qu'en fixant son montant à 36,6 milliards d'ECU environ pour 1994, le Conseil a pris un risque. Ce risque, nous l'avons accepté. En effet, nous atteignons le plafond des dépenses autorisées - la ligne directrice - et nous sommes même en dessous des prévisions de dépenses pour le FEOGA, la différence s'expliquant par le milliard d'ECU mis en réserve pour tenir compte des effets sur le budget européen des variations monétaires. Cette tension budgétaire sera telle qu'il est clair que nous ne pouvons pas accepter, par exemple, le renouvellement indéfini de ce mécanisme qu'on appelle en jargon communautaire le *switch over* c'est-à-dire la possibilité pour les pays dont la monnaie se réévalue de ne pas réduire à due concurrence les prix garantis chez eux, pratique qui entraîne des coûts considérables pour le budget européen, si l'on ne remet pas en cause la ligne directrice agricole. Donc, la France sera très attachée à ce qu'en 1994 l'agriculture européenne puisse disposer des crédits dont elle a besoin et qui correspondent aux engagements qui ont été pris vis-à-vis de nos agriculteurs.

Vous m'avez, en second lieu, interrogé sur le siège du Parlement européen. L'ancien député européen que je suis est heureux d'avoir l'occasion d'évoquer ce sujet avec celui qui a été son collègue à Strasbourg !

Nous suivons avec beaucoup d'attention et de préoccupation la manière dont le Parlement européen organise ses travaux et, en particulier, son programme de sessions ordinaires et extraordinaires pour l'année 1994. J'ai été amené moi-même à écrire au président du Parlement européen, M. Klepsch, pour m'étonner du fait que, en contradiction avec la décision du Conseil européen d'Edimbourg, le Parlement européen n'ait prévu que dix sessions ordinaires à Strasbourg l'année prochaine, au lieu de douze.

Le Premier ministre sera amené demain à évoquer la question auprès du président Klepsch à l'occasion du Conseil européen. Nous veillerons à ce que les crédits administratifs du budget européen, en ce qui concerne tant le projet de budget pour 1994 que, au-delà, les perspectives financières, prévoient expressément les ressources nécessaires pour construire un nouvel hémicycle à Strasbourg.

En ce qui concerne le coût des travaux dans les bâtiments utilisés par le Parlement à Bruxelles, je pense que nous pouvons faire confiance au président français - particulièrement compétent - de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen pour faire toute la lumière sur les raisons des surcoûts auxquels vous faites

allusion et pour proposer les mesures de réduction nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre, je souhaiterais revenir sur les engagements que vous avez très justement pris devant nous lors de l'importante séance du 8 octobre dernier. Devant l'Assemblée nationale qui débattait de l'adoption de la proposition de résolution sur le projet de règlement relatif aux instruments de défense commerciale de la Communauté, vous avez soutenu le rapport de notre collègue Jean de Lipkowski.

Ainsi, vous affirmiez que l'Europe se doit de défendre son identité et qu'elle ne peut accepter le libre-échange que s'il est parfaitement loyal.

Vous appelez de vos vœux l'adoption rapide par la Communauté européenne d'un pendant européen de la procédure américaine de la section 301, arme de sanction si souvent brandie par les Etats-Unis contre nos intérêts commerciaux. La Communauté doit également rechercher, ajoutez-vous, la création d'une organisation mondiale du commerce susceptible de succéder au GATT ou, du moins, d'accélérer la mise en œuvre d'un mécanisme contraignant de règlement des différends au sein du GATT.

Enfin, vous approuviez la nécessité du renforcement des moyens matériels et humains mis à la disposition de la Commission pour défendre la politique commerciale de la Communauté.

Fort du soutien de votre majorité et de l'adoption de cette résolution par notre assemblée, je souhaiterais que vous nous éclairiez sur l'état exact des avancées du Gouvernement et de la Communauté quant à la réalisation de cet objectif ambitieux, à savoir la défense des intérêts fondamentaux de la France et de l'identité commerciale européenne.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, je confirme la détermination du gouvernement d'obtenir satisfaction, dans le cadre de la négociation du cycle d'Uruguay, sur l'une des deux options que je vais rappeler.

La meilleure, celle que nous défendons avec nos partenaires, consisterait à obtenir une renonciation de tous les Etats membres du GATT au recours à des mesures de sanctions unilatérales lorsqu'il y a un différend commercial entre plusieurs Etats. C'est la solution idéale, et c'est ce que rendrait possible la création d'une véritable organisation mondiale du commerce qui se substituerait au GATT. Il faut quand même savoir que, sur cette proposition faite par la France et soutenue par ses partenaires, tous les pays membres du GATT sauf un - M. le ministre des affaires étrangères l'indiquait tout à l'heure du haut de la tribune - y sont favorables. Seuls les Etats-Unis d'Amérique s'y opposent, mais ils ne peuvent pas rester indéfiniment isolés sur un sujet de cette importance.

A défaut d'obtenir satisfaction, nous demandons que l'Europe se dote d'un arsenal commercial comparable à celui des Etats-Unis en durcissant le projet de règlement

réformant les instruments de défense commerciale de la Communauté qui est sur la table du Conseil des ministres et pour lequel nous avons eu, après la résolution votée par l'Assemblée nationale, un nouveau débat à Bruxelles en Conseil des ministres des affaires générales.

C'est l'un ou c'est l'autre. Nous avons eu l'occasion d'en reparler hier lors d'un déjeuner de travail offert par le ministre des affaires étrangères au bureau de votre commission des affaires étrangères, et je puis vous assurer que notre détermination sur ce point sera sans faille.

L'idéal serait que chacun accepte de recourir à l'arbitrage lorsqu'il y a des différends commerciaux - c'est l'idée que nous nous faisons d'une organisation mondiale du commerce. A défaut, si certains pays se dotent d'un arsenal, nous avons besoin du même, non pas pour nous en servir, mais pour que la menace ait effet de dissuasion.

Dans un domaine précis où un tel arsenal existe, les marchés publics, nous avons obtenu il y a quelques mois une concession majeure de la part des Américains lorsqu'ils ont renoncé à appliquer le *Buy american act* aux marchés publics de gros équipements électriques. Par conséquent, si nous avons une batterie d'instruments plus vaste, nous pourrions parler d'égal à égal avec les Etats-Unis, et c'est dans cet esprit que nous travaillons avec nos partenaires.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits seront mis aux voix à la suite de l'examen de crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères.

Annexe n° 1 (Affaires étrangères : affaires étrangères) de M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial.

Avis n° 582, au nom de la commission des affaires étrangères :

- Tome I (Affaires étrangères : affaires étrangères) de M. Didier Bariani ;

- Tome II (Affaires étrangères : affaires étrangères : action humanitaire et droits de l'homme) de Mme Christiane Taubira-Delannon ;

- Tome III (Affaires étrangères : affaires étrangères : immigration) de M. Jean-Yves Le Déaut ;

- Tome IV (Affaires étrangères : affaires étrangères : relations culturelles internationales et francophonie) de M. Xavier Deniau.

Avis n° 581, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

- Tome I (Affaires étrangères : affaires étrangères : relations culturelles internationales) de M. Patrick Braouezec.

Avis n° 583, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées :

- Tome I (Affaires étrangères : affaires étrangères) de M. Jean-François Deniau.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

